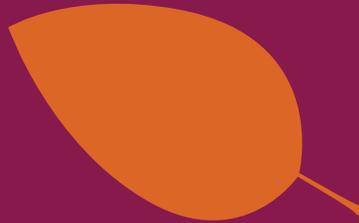


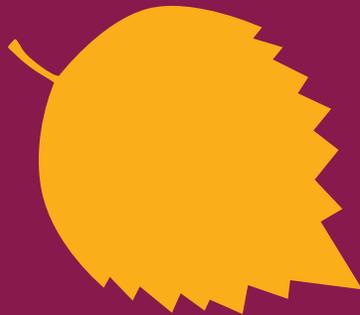
**BÂTIR UNE
CAPITALE
PLUS VERTE**



Commission de la capitale nationale

Rapport annuel sur l'environnement

2013-2014



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

40, rue Elgin, pièce 202, Ottawa, Canada K1P 1C7

Téléphone : 613-239-5000 • Ligne sans frais : 1-800-465-1867

ATS : 613-239-5090 • ATS sans frais : 1-866-661-3530

Télécopieur : 613-239-5063

Courriel : info@ncc-ccn.ca

www.ccn-ncc.gc.ca

À moins d'indications contraires, toutes les photographies et les illustrations utilisées dans le présent rapport annuel sont la propriété de la Commission de la capitale nationale.

This report is also available in English.

Table des matières

Message du premier dirigeant	2
Introduction	3
Aperçu des résultats de la stratégie environnementale	4
Progrès et priorités : sommaire par champ d'action	7
Réduire les déchets	7
Protéger la biodiversité	12
Prévenir la pollution	19
Adopter des pratiques environnementales exemplaires	25
Lutter contre le changement climatique	30
Participation du personnel de la CCN	32
Conclusion	33
Glossaire	34



PHOTO : CHRIS HRNCHIAR

1. Message du premier dirigeant

J'ai le grand plaisir de présenter le rapport sur l'environnement de la Commission de la capitale nationale (CCN) pour l'exercice 2013-2014.

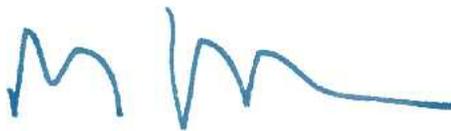
Grâce à notre engagement envers la protection et la gestion des précieux biens naturels et immobiliers de la région de la capitale du Canada, nous avons pu faire des progrès concrets et mesurables. Notre rôle principal, en tant que société d'État vouée à l'aménagement et à l'intendance des terrains fédéraux de la région, est de veiller à ce que la capitale soit un lieu d'une beauté naturelle et historique.

Dans ce rapport annuel, le cinquième depuis que la CCN a mis en œuvre sa stratégie environnementale, nous démontrons notre leadership constant en matière de durabilité environnementale. Tout le personnel de l'organisme a travaillé avec acharnement pour faire des progrès mesurables vers l'atteinte des objectifs de la stratégie environnementale.

Il incombe à la CCN de veiller à ce que les plans qu'elle produit reflètent avec exactitude les principes de la protection de l'environnement, et je suis convaincu que c'est ce que nous avons réussi à faire dans le *Plan directeur de la Ceinture de verdure*. En protégeant et en conservant le patrimoine naturel et bâti, comme Rideau Hall, nous nous engageons à entreprendre des projets qui promeuvent l'efficacité énergétique et la durabilité. De même, nous continuerons à travailler avec les entrepreneurs pour nous assurer que les opérations d'intendance répondent aux normes de gestion environnementales les plus élevées.

Pour y parvenir, nous devons collaborer. La CCN travaille avec de nombreux partenaires et intervenants qui partagent sa vision de la mise en œuvre d'une gestion environnementale efficace, rigoureuse et responsable dans la région de la capitale nationale. Dans les années à venir, nous continuerons de favoriser la collaboration, de protéger nos aires naturelles et bâties, et de miser sur nos réalisations pour bâtir une région de la capitale plus écologique.

Le premier dirigeant,



Mark Kristmanson, Ph. D.

2. Introduction

En juin 2009, la Commission de la capitale nationale (CCN) a mis en œuvre sa première stratégie environnementale globale, connue sous le titre *Bâtir une capitale plus verte*. Ce plan, échelonné sur huit ans, établissait cinq principaux champs d'action, chacun assorti d'un objectif prioritaire et d'un ensemble d'objectifs secondaires précis.

Ce rapport annuel donne aux membres du conseil d'administration de la CCN et au public un compte rendu détaillé du rendement environnemental de l'organisme pendant l'exercice 2013-2014. Il s'appuie sur les rapports précédents pour broser un tableau des progrès que la CCN a réalisés pour atteindre ses objectifs dans tous les champs d'action prioritaires. Le rapport décrit également la façon dont la CCN a géré, au cours de l'année, les risques et les enjeux importants liés à la conformité à la réglementation environnementale.

EXAMEN DE MI-PARCOURS DES OBJECTIFS

Durant l'exercice 2013-2014, la stratégie environnementale a été mise à jour puis approuvée par le conseil d'administration de la CCN en novembre 2013. La stratégie révisée reflète le mandat de la CCN (à compter de septembre 2013) et les priorités de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD), dont le deuxième cycle a été publié en novembre 2013, couvrant la période de 2013 à 2016.

Le 30 septembre 2013, le mandat du programme Expérience de la capitale de la CCN a été transféré à Patrimoine canadien. Dorénavant, le mandat de la CCN lui permettra de se concentrer sur son rôle de conservation, de gestion et d'intendance de la région de la capitale et de ses espaces verts, lesquels comprennent plus de 400 kilomètres carrés de forêts, de fermes, de parcs et de sentiers. Aujourd'hui, la CCN oriente ses activités en fonction d'un objectif principal : établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts, afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale.

La SFDD donne une vision globale des priorités environnementales, qui s'accompagnent d'objectifs, de cibles et de stratégies de mise en œuvre pour les ministères et organismes du gouvernement fédéral assujettis à la *Loi fédérale sur le développement durable*. Techniquement, la CCN n'est pas assujettie à la SFDD. Néanmoins, elle s'efforce d'aligner ses pratiques de gestion environnementale sur les priorités du gouvernement du Canada.

L'examen de mi-parcours de la CCN comprend des révisions ciblées de la stratégie environnementale. L'organisme continuera d'adopter des pratiques de gestion environnementale efficaces et responsables, ce qui contribuera à faire de la capitale une source de fierté pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Pour plus de renseignements sur l'intendance environnementale de la CCN, y compris sur les précédents rapports annuels et sur la stratégie en tant que telle, veuillez consulter le site Web de la CCN : ccn-ncc.gc.ca/planifier/strategie-environnementale.

BÂTIR UNE CAPITALE PLUS VERTE — CHAMPS D'ACTION :

- ✓ Réduire les déchets
- ✓ Protéger la biodiversité
- ✓ Prévenir la pollution
- ✓ Adopter des pratiques environnementales exemplaires
- ✓ Lutter contre le changement climatique

3. Aperçu des résultats de la stratégie environnementale

Le tableau récapitulatif qui suit donne un aperçu des progrès de la CCN vers l'atteinte des objectifs de sa stratégie environnementale des cinq dernières années. Il souligne les réalisations et les indicateurs environnementaux clés, et fournit des renseignements sur les obstacles ou les défis auxquels la CCN est confrontée. Les objectifs et les champs d'action ont changé par rapport aux précédentes versions de ce rapport, en fonction des révisions apportées en 2013 à la stratégie environnementale de l'organisme.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIFS	FAIT SAILLANTS DES RÉALISATIONS EN 2013-2014	PRINCIPAUX DÉFIS	SYNTHÈSE DU STATUT* (en voie de réalisation d'ici 2017)
Réduire les déchets			
<p>D'ici 2013, la CCN aura atteint et maintiendra une réduction de 50 p. 100, par rapport au niveau de 2009-2010, des déchets envoyés aux sites d'enfouissement qui proviennent des activités associées à la patinoire du canal Rideau.</p> <p>L'objectif de la CCN est d'envoyer aux sites d'enfouissement un total de 5 tonnes de déchets pour la fête du Canada et de 11,1 tonnes pour la patinoire du canal Rideau.</p>	<p>En tout, 4,5 tonnes et 20,4 tonnes de déchets, produits respectivement à la fête du Canada 2013 et à la patinoire du canal Rideau en 2013-2014, ont pris le chemin des sites d'enfouissement.</p> <p>Toutefois, si l'on évalue la quantité de déchets produits par jour de patinage, on constate une diminution depuis 2010, passant de 0,61 tonne à 0,35 tonne par jour de patinage en 2014.</p>	<p>Pour atteindre cette cible ambitieuse pour la patinoire du canal Rideau, le système de gestion des déchets doit être bonifié, par exemple en améliorant les postes de collecte des déchets et le tri des matières et en recrutant d'autres bénévoles.</p>	 <i>Voir page 8</i>
<p>La CCN réacheminera 70 p. 100 des déchets de tous ses secteurs d'activité d'ici 2017, en réduisant, en réutilisant et en recyclant.</p> <p>La CCN a ciblé les quatre principales sources de déchets associés à ses activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel et le lieu de travail • Les activités • Les aires publiques • Les opérations 	<p>En 2013-2014, la vérification des déchets de bureau a établi que la CCN détourne du site d'enfouissement 58 p. 100 des déchets produits par le personnel et les services.</p> <p>Une étude pilote réalisée en 2013-2014 a révélé que l'on pourrait détourner 71 p. 100 des déchets de cinq parcs publics servant d'échantillon.</p>	<p>Depuis 2009, la CCN a centré ses efforts sur deux principales sources de déchets : le personnel et le lieu de travail, et les activités. On s'est occupé en partie des déchets produits par les opérations.</p> <p>La prochaine étape sera de mettre en œuvre un programme visant les aires publiques. S'attaquer à cette source de déchets représente un défi en raison de nombreux facteurs inconnus. La CCN envisage d'implanter un système de gestion des déchets plus global dans ses parcs.</p>	 <i>Voir page 7</i>
<p>La CCN mettra au défi ses partenaires qui organisent des activités sur ses terrains de réduire de 50 p. 100 les déchets envoyés aux sites d'enfouissement.</p>	<p>La CCN travaille à l'atteinte de cet objectif par l'ajout de clauses dans les ententes de partenariat liées aux activités de 2014-2015.</p>		
<p>La CCN élaborera des lignes directrices en approvisionnement écologique, qu'elle mettra en œuvre en 2010, dont un important critère sera la production minimale de déchets.</p>	<p>Les lignes directrices en approvisionnement écologique ont été adoptées, et le personnel de la CCN peut en prendre connaissance sur l'intranet.</p>		
<p>La CCN adoptera d'ici 2010 des pratiques de démolition écologique essentiellement centrées sur le réacheminement des déchets et la conservation des ressources.</p>	<p>En tout, 18 projets de démolition ont été réalisés sur les terrains de la CCN durant l'exercice 2013-2014, dont 14 projets l'ont été suivant des pratiques de démolition écologique. Ainsi 95 p. 100 des matériaux ont été détournés des sites d'enfouissement.</p>		 <i>Voir page 10</i>

*  L'objectif est en voie de réalisation ou réalisé.

 Il y a quelque retards dans la réalisation de l'objectif.

 Il y a des retards significatifs et l'objectif pourrait ne pas être atteint.

OBJECTIFS**FAIT SAILLANTS DES RÉALISATIONS EN 2013-2014****PRINCIPAUX DÉFIS****SYNTHÈSE DU STATUT***

(en voie de réalisation d'ici 2017)

Protéger la biodiversité

La CCN veillera à ce que les 28 écosystèmes et habitats de grande valeur qui se trouvent dans la Ceinture de verdure, dans le parc de la Gatineau et sur les terrains urbains de la région soient désignés terres protégées d'ici 2012.

La désignation sera conforme aux catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avec l'adoption des plans directeurs de la CCN.

Les neuf écosystèmes et habitats de grande valeur de la Ceinture de verdure ont été désignés conformément aux catégories de l'UICN avec l'adoption du *Plan directeur de la Ceinture de verdure*. En tout, 17 des 28 écosystèmes et habitats de grande valeur ont été désignés suivant les catégories de l'UICN applicables.



Voir page 12

La CCN mettra en œuvre, dans l'année qui suivra leur finalisation, de nouveaux plans de rétablissement des espèces en péril répertoriées par les gouvernements fédéral et provinciaux et qui se trouvent sur les terrains de la CCN.

En 2013, le plan de gestion du râle jaune et le plan de rétablissement du fouille-roche gris ont été approuvés par Environnement Canada. Les mesures prescrites dans ces plans seront intégrées dans les pratiques de gestion des terrains.



La CCN protégera tous les habitats essentiels répertoriés en vertu de la loi fédérale ou provinciale sur les espèces en péril, dans l'année qui suivra la désignation.

Tous les habitats essentiels aux espèces en péril répertoriés sur les terrains de la CCN sont pris en considération lors de l'analyse des effets sur l'environnement de projets particuliers et dans les pratiques de gestion des terrains.



La CCN acquerra une connaissance approfondie de la biodiversité de ses terrains grâce à son programme de recherche en ressources naturelles.

La CCN continue d'élargir ses connaissances de la biodiversité de ses terrains.



En 2013-2014, un projet de classification écologique des terrains a été lancé. Ce projet permettra à la CCN de cartographier les habitats potentiels des espèces en péril et fournira des renseignements clés sur l'écologie.

La CCN réduira de 10 p. 100 l'étendue de ses terrains urbains infestés par des espèces de végétaux envahissantes d'ici 2014.

Conformément à la stratégie environnementale de Rideau Hall, l'objectif de réduire de 10 p. 100 le nombre d'espèces de végétaux envahissantes d'ici 2014 a été atteint.

La CCN accorde la priorité à la gestion des espèces végétales envahissantes en traitant les zones où le public est en contact étroit avec l'environnement. Les espèces de végétaux envahissantes agressives nécessitent une gestion continue. Cela constitue un défi majeur parce que ces espèces ont la capacité d'infester de nouvelles zones rapidement et d'endommager les espèces indigènes.

Voir page 15

En tout, 1 090 des 2 243 hectares de terrains urbains de la CCN sont infestés par des espèces de végétaux envahissantes. Cela se traduit par un objectif de réduction de 109 hectares.

La CCN continue d'acquérir des connaissances sur l'étendue de ses terrains infestés par des espèces exotiques envahissantes agressives. Des mesures précises sont prises, comme couper ou arracher les espèces envahissantes pour les contrôler, et un plan d'action sera élaboré en 2013-2014

**Prévenir la pollution**

Tous les sites contaminés des terrains la CCN seront sécurisés d'ici 2017.

Quatre sites sont en train d'être assainis, et 82 sites contaminés ont été sécurisés à ce jour.

La CCN sécurise des sites en fonction du risque pour le public, de l'environnement du site et des exigences organisationnelles.

Voir page 19

On considère qu'un site contaminé est sécurisé quand toutes les études ont été faites, et que les mesures d'assainissement et autres mesures de gestion des risques nécessaires ont été prises, conformément à l'usage désigné du site.

Au printemps 2014, 153 des 235 sites étaient considérés comme contaminés mais non sécurisés; 360 autres sites nécessitent une évaluation plus poussée.

La CCN identifiera et retirera ou réparera d'ici 2011 les réservoirs de stockage souterrain défectueux qui se trouvent sur ses terrains.

L'un des 10 réservoirs de stockage souterrain qui se trouvent sur les terrains de la CCN n'est pas conforme; on prévoit le déclasser à l'été 2014.



Il y a 10 réservoirs de stockage souterrain sur les terrains de la CCN.

La CCN adoptera une politique visant à éliminer l'utilisation de pesticides à des fins esthétiques sur ses terrains d'ici 2010.

Après l'approbation de la politique sur les pesticides de la CCN en 2012-2013, un mécanisme de déclaration a été élaboré en 2013-2014 pour suivre l'usage de pesticides sur les terrains de la CCN.



* L'objectif est en voie de réalisation ou réalisé.

Il y a quelque retards dans la réalisation de l'objectif.

Il y a des retards significatifs et l'objectif pourrait ne pas être atteint.

OBJECTIFS

FAIT SAILLANTS DES RÉALISATIONS EN 2013-2014

PRINCIPAUX DÉFIS

SYNTHÈSE DU STATUT*

(en voie de réalisation d'ici 2017)

Adopter des pratiques environnementales exemplaires

<p>Tous les nouveaux édifices de plus de 250 mètres carrés construits sur les terrains de la CCN seront certifiés LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) Or d'ici 2013 et toutes les rénovations majeures satisferont aux normes de certification LEED®.</p>	<p>La CCN n'a pas construit de nouveaux édifices de plus de 250 mètres carrés, ni entrepris de rénovations majeures. Elle continue d'améliorer l'efficacité énergétique de ses infrastructures.</p>	<p> Voir page 25</p>
<p>La CCN utilisera des méthodes écologiques pour construire tous les édifices de moins de 250 mètres carrés.</p>	<p>Des pratiques écologiques sont intégrées dans les projets de la CCN. On accorde la priorité aux projets en fonction de critères environnementaux. À l'été 2013, la fosse septique de la lagune du lac Philippe a été modernisée pour s'assurer de disposer des eaux usées de manière écologique.</p>	<p></p>
<p>La CCN intégrera un volet de sensibilisation à l'environnement à toutes ses activités, lorsque cela s'y prêtera.</p>	<p>Lors des festivités du 75^e anniversaire du parc de la Gatineau, les visiteurs ont été invités à participer à de nombreuses activités, dont des démonstrations d'oiseaux de proie et des randonnées d'interprétation de la nature.</p> <p>De concert avec des partenaires, on continue de favoriser l'apprentissage des élèves sur les habitats valorisés de la Ceinture de verdure, dont la forêt Pinhey.</p>	<p></p>
<p>La CCN introduira des clauses de pratiques respectueuses de l'environnement dans tous les contrats d'entretien.</p>	<p>Les lignes directrices sur la gestion environnementale ont été mises à jour pour fournir des renseignements opérationnels aux entrepreneurs. Par exemple, des cartes indiquant le potentiel archéologique leur seront fournies.</p>	<p> Voir page 29</p>
<p>La CCN offrira et promouvra des modes de transport alternatifs, écologiques et durables.</p>	<p>En 2013-2014, la CCN a achevé le tronçon du sentier longeant la promenade de Rockcliffe ainsi qu'un lien entre la promenade de la Gatineau et la rue des Fées.</p>	<p></p>
<p>La CCN appliquera des pratiques exemplaires de gestion de la qualité de l'eau à des projets et des activités qui ont lieu sur ses terrains, et elle encouragera ses partenaires à faire de même.</p>	<p>La CCN a entrepris des études sur la santé de plusieurs des écosystèmes aquatiques de la Ceinture de verdure. Les résultats de ces études sont intégrés dans la gestion des habitats fragiles.</p>	<p></p>
<p>Dans le cadre de son mandat d'aménagement, la CCN donnera la priorité aux approches de développement durable.</p>	<p>La CCN entend intégrer la protection et l'embellissement des espaces verts de la région dans les plans en cours d'élaboration.</p>	<p></p>

Lutter contre le changement climatique

<p>La CCN réduira son bilan carbone de 30 p. 100 d'ici 2017, en fonction de la base de référence de 2011-2012.</p> <p>L'objectif de réduction est de 838 tonnes d'équivalent CO₂ pour des émissions totalisant 1 957 tonnes d'équivalent CO₂.</p> <p><i>Note</i> : Le recalcul de l'année de référence pourrait être nécessaire en raison des modifications apportées à l'organisation de la CCN.</p>	<p>Le calcul de l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) de la CCN pour l'exercice 2011-2012 a été terminé en 2013-2014. Le total des émissions de GES liées aux activités de la CCN pour l'exercice 2011-2012 était de 2 795 tonnes d'équivalent CO₂.</p>	<p>L'élaboration d'un plan de réduction ayant été retardée, une analyse doit être faite pour établir les initiatives et les projets nécessaires à l'atteinte de l'objectif. De plus, l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 p. 100 exigera un investissement important.</p> <p> Voir page 30</p>
<p>La CCN cherchera des sources renouvelables d'électricité. D'ici 2013, 25 p. 100 de l'électricité que la CCN achètera proviendra de sources d'énergie renouvelables.</p>	<p>Toute l'électricité que la CCN achète provient directement des réseaux de l'Ontario et du Québec, lesquels fournissent plus de 25 p. 100 d'énergie renouvelable. La CCN n'a pas besoin de modifier ses achats d'énergie pour le moment.</p>	<p></p>
<p>La CCN continuera d'élargir ses connaissances sur les effets du changement climatique sur ses opérations.</p>	<p>En 2014-2015, la CCN examinera la possibilité de mettre à jour l'étude <i>Changements climatiques : une question stratégique à long terme pour la CCN — Répercussions sur les secteurs d'activités récréatives et touristiques</i> de 2005.</p>	<p></p>

*  L'objectif est en voie de réalisation ou réalisé.

 Il y a quelque retards dans la réalisation de l'objectif.

 Il y a des retards significatifs et l'objectif pourrait ne pas être atteint.

4. Progrès et priorités : sommaire par champ d'action

4.1 Réduire les déchets

OBJECTIF PRIORITAIRE :

D'ici 2013, la CCN aura atteint et maintiendra une réduction de 50 p. 100, par rapport au niveau de 2009-2010, des déchets envoyés aux sites d'enfouissement qui proviennent des activités associées à la patinoire du canal Rideau.

La gestion écologique des déchets est centrée sur la réduction de la quantité de déchets et l'augmentation de la quantité de déchets détournés grâce à la réutilisation et au recyclage. L'un des buts de la SFDD est de réduire les déchets produits et de diminuer les effets des biens sur l'environnement pendant leur cycle de vie. Conformément à cet objectif, la CCN vise à réduire la quantité de déchets que produisent toutes ses opérations. Cela comprend les quatre sources de déchets : déchets de bureau, déchets associés aux activités, ceux des aires publiques et ceux produits par ses opérations (p. ex. la construction et l'entretien). En 2013-2014, la CCN a obtenu des données de base sur les déchets produits par le public, et elle a continué de détourner les déchets produits par son programme de démolition. À l'avenir, la CCN entend mettre en œuvre un programme touchant les déchets des aires publiques et mettre davantage l'accent sur la gestion des déchets associés à ses opérations.

VÉRIFICATION DES DÉCHETS DE BUREAU

En 2010, la CCN a fait l'examen de ses pratiques de gestion des déchets de bureau. Cet examen a mené à une réorganisation complète des postes de collecte des déchets de la CCN et à l'installation de nouveaux postes de collecte des déchets et des matières recyclables et compostables dans le but de réduire la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement. En tout, 70 nouveaux postes de collecte des matières recyclables et compostables ont été installés et l'on a communiqué avec les membres du personnel pour les sensibiliser.

Une vérification restreinte des déchets faite en janvier 2012 a établi que la CCN détournait environ 56 p. 100* des déchets produits dans les aires de service situées à chaque étage de son siège social du 40, rue Elgin à Ottawa, en Ontario.

* Note : En 2011-2012, on a fourni une donnée inexacte selon laquelle la CCN avait détourné 70 p. 100 des déchets produits dans les aires de service de son siège social du 40, rue Elgin.

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



En tout, 14 projets de démolition écologique ont été entrepris; 95 p. 100 des matériaux ont été détournés des sites d'enfouissement.

Vingt-deux tonnes de déchets associés à la saison 2013-2014 de la patinoire du canal Rideau ont été envoyées aux sites d'enfouissement, et 1,6 tonne de matières recyclables en a été détournée.

La CCN a détourné 58 p. 100 de ses déchets de bureau des sites d'enfouissement.

Au début mars 2014, on a vérifié les déchets au 40, rue Elgin et au bureau du parc de la Gatineau, situé au 33, chemin Scott à Chelsea, au Québec, pour établir le rendement des nouveaux postes de gestion des déchets et les améliorations nécessaires. La vérification a établi que le 40, rue Elgin détourne près de 58 p. 100 des déchets produits par le personnel et les services chaque année, et que le bureau du parc de la Gatineau en détourne 28 p. 100. Les résultats du 40, rue Elgin représentent une augmentation de 55 p. 100 en 2010. Le bureau du parc de la Gatineau a connu une amélioration considérable, son taux de réacheminement étant passé de 5 p. 100 en 2010 à 28 p. 100 en 2014.

TABLEAU 1 : PROJECTIONS DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS DE LA CCN, MARS 2014 (40, RUE ELGIN ET 33, CHEMIN SCOTT)

	40, rue Elgin	33, chemin Scott
Total des déchets envoyés aux sites d'enfouissement	10 378,75 kg/année	830,00 kg/année
Total des déchets détournés	14 106,63 kg/année	330,00 kg/année
Total des déchets produits	24 485,38 kg/année	1 160,00 kg/année
Taux de détournement estimé	57,6 %	28,45 %

Avec ces résultats, la CCN prévoit réviser le programme de gestion des déchets pour cibler les améliorations que l'on pourrait apporter. On pourrait notamment consacrer plus d'efforts à la sensibilisation du personnel aux types de matières qui peuvent être recyclées, et réexaminer la faisabilité de mettre en place des installations de compostage au bureau du parc de la Gatineau. On prévoit vérifier les déchets à Rideau Hall en 2014-2015 pour établir le taux de détournement aux bureaux du gouverneur général.

PROGRAMMES ET MANIFESTATIONS D'ENVERGURE

Le programme Expérience de la capitale ayant été transféré à Patrimoine canadien, la CCN a organisé pour une dernière fois, en 2013, la fête du Canada et le Bal de Neige. L'organisme continuera de gérer la patinoire du canal Rideau et de s'efforcer de réduire de 50 p. 100 la quantité de déchets associés à ses activités qui sont envoyés aux sites d'enfouissement. L'objectif prioritaire de ce champ d'action a été revu pour tenir compte de cette modification du mandat de la CCN.

Étant donné que la fête du Canada était toujours sous sa responsabilité en 2013, la CCN rend compte pour une dernière année des statistiques liées à la réduction des déchets qui y sont associés. Elle travaillera avec des partenaires de Patrimoine canadien, de même qu'avec les partenaires responsables d'autres activités importantes qui ont lieu sur ses terrains, pour donner son soutien et des conseils dans le but d'améliorer sans cesse les pratiques de gestion des déchets lors de ces activités.

La CCN continue d'améliorer le système de gestion des déchets sur la patinoire du canal Rideau. Quatre prototypes de poste de collecte des déchets ont été utilisés cette année dans des endroits très fréquentés; les résultats ont été positifs. Comme par les années passées, le personnel de la CCN a travaillé étroitement avec les concessionnaires pour les sensibiliser et les appuyer au besoin.

Les villes d'Ottawa et de Gatineau ont également continué d'offrir leur soutien. Elles ont fourni des bacs pour la collecte des déchets organiques produits lors de la fête du Canada et pendant la saison de patinage sur le canal Rideau. De plus, elles ont ramassé et traité les matières compostables.

Environ 810 arbres de Noël ont été offerts et réutilisés pour orner les aires de repos de la patinoire du canal Rideau. Quand le canal a été fermé, les arbres ont été déchiquetés et les copeaux de bois ainsi produits ont servi à l'aménagement paysager.

L'ensemble de ces initiatives a concouru à l'atteinte des objectifs de la CCN à l'égard de la gestion des déchets associés à la fête du Canada 2013 et de la saison de patinage 2014 sur le canal Rideau. Le tableau 2 indique la quantité totale de déchets et de matières recyclables et compostables collectés de 2009 à 2014.

TABLEAU 2 : RÉSULTATS DE LA COLLECTE, DU RECYCLAGE ET DU COMPOSTAGE DES DÉCHETS DES INSTALLATIONS ET DES MANIFESTATIONS D'ENVERGURE, 2009-2014¹

RÉSULTATS MESURÉS	Fête du Canada					Patinoire du canal Rideau				
	2009	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2014
Total des matières collectées	12,3	9,0	12,0	8,8	7,7	24,1	33,1	14,1	23,4	22,0
Total des matières recyclées	2,4	2,0	3,4	4,2	1,8	1,9	2,3	2,8	2,2	1,6
Total des matières compostées	0	0	2,2	0,7	1,5	0	0	1	1,7	— ²
Total des matières envoyées aux sites d'enfouissement	9,9	7,0	6,3	3,9	4,5	22,2	30,7	10,3	19,5	20,4
Objectifs de 2013 de la CCN pour les déchets envoyés aux sites d'enfouissement	(5,0)					(11,1)				

1. Les données sont en tonnes métriques, arrondies à la première décimale.

2. Les matières compostables collectées sur la patinoire du canal Rideau ont été envoyées aux installations de compostage. Toutefois, des modifications apportées par la Ville d'Ottawa au système de collecte n'ont pas permis d'établir la quantité totale de matières compostées. La CCN examine des façons d'obtenir cette donnée dans les prochaines années.

Comme l'indique le tableau 2, on a réussi à atteindre l'objectif d'envoyer aux sites d'enfouissement moins de 5 tonnes de déchets associés à la fête du Canada 2013, car seulement 4,5 tonnes y ont été acheminées. Depuis 2009, la CCN a fait des progrès mesurables dans la réduction de la quantité de déchets produits et envoyés aux sites d'enfouissement.

La CCN reconnaît que la quantité de déchets produits est directement liée au nombre de jours de patinage. Le tableau 3 (à la page 10) montre que la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement par jour de patinage a diminué de 2013 à 2014. De plus, lorsqu'on compare les données de 2011 et de 2014, dont la durée de la saison de patinage est semblable, on constate qu'en 2014, la CCN a apporté des améliorations qui ont permis d'envoyer moins de déchets aux sites d'enfouissement par jour de patinage.

Le personnel de la CCN et des deux municipalités ainsi que les entrepreneurs ont travaillé de concert pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de gestion des déchets efficaces lors des activités.

TABLEAU 3 : STATISTIQUES RELATIVES À LA PATINOIRE DU CANAL RIDEAU

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de jours de patinage	36	53	26	38	58
Quantité totale de déchets envoyés aux sites d'enfouissement*	22,2	30,7	10,3	19,5	20,4
Tonnes de déchets envoyés aux sites d'enfouissement par jour de patinage	0,61	0,58	0,40	0,51	0,35

* Note : Les données sont en tonnes métriques.

PRATIQUES DE DÉMOLITION ÉCOLOGIQUE

Les projets de démolition écologique sont principalement réalisés dans les cas où des édifices ont atteint la fin de leur cycle de vie ou quand leur entretien n'est pas économiquement viable. Pendant l'exercice 2013-2014, la CCN a entrepris 18 projets de démolition dont 14 ont été réalisés en utilisant des pratiques écologiques. Cela représente la démolition de 14 bâtiments. La démolition écologique consiste à démanteler un bâtiment dans le but de détourner au moins 90 p. 100 des matériaux des sites d'enfouissement. Les matériaux sont réutilisés par des organismes non gouvernementaux, comme Habitat pour l'humanité, qui récupèrent des éléments, comme des fenêtres ou des portes, et s'en servent pour construire des habitations abordables. Pour Habitat pour l'humanité, l'exercice 2013-2014 a été très profitable en ce qui a trait à la récupération d'éléments provenant de maisons appelées à être démolies.

La CCN a également veillé à ce que toutes ces démolitions soient examinées en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* de 2012. Dans le cadre de cet examen, la CCN a évalué les répercussions environnementales de ces projets, y compris les effets sur les espèces en péril, les arbres à maturité et les habitats fragiles. Par exemple, l'hirondelle rustique, désignée espèces en péril en Ontario, a tendance à nicher dans les constructions des zones agricoles. On a trouvé des nids dans un vieux bâtiment que l'on prévoyait détruire pour des raisons de santé et de sécurité. Pour compenser la perte de cet habitat, la CCN construira sur cette même propriété un habitat artificiel pour l'hirondelle rustique. On a aussi tenu compte de la période de démolition pour limiter les répercussions sur la couleuvre tachetée — qui figure sur la liste fédérale des espèces préoccupantes, et qui hiberne dans les fondations de bâtiment. La CCN tient également compte du caractère historique des bâtiments et des effets sur d'éventuelles ressources archéologiques.

On a atteint un taux de détournement d'au moins 95 p. 100 pour tous les projets réalisés. En tout, ces projets ont permis de détourner 190 tonnes de béton, 45 tonnes de métal et 513 tonnes de bois; si l'on inclut d'autres matériaux, on a détourné plus de 864 tonnes de déchets potentiels. En ayant recours à des pratiques de démolition écologique et à des principes de bonne gestion environnementale, la CCN contribue à réduire les déchets et à conserver la qualité de l'environnement de la région.



RÉDUIRE LES DÉCHETS DANS LES PARCS PUBLICS

Dans le but de jauger la quantité et le type de déchets produits dans les aires publiques, on a vérifié les déchets dans cinq parcs de la CCN l'été dernier. On a choisi trois parcs urbains — le parc de la Confédération, le parc Major's Hill et le parc Jacques-Cartier (nord et sud) — et deux parcs à pique-nique — le parc du Lac-Leamy et le parc Vincent Massey. Les parcs servent de points d'échantillonnage des secteurs populaires auprès des résidents et des visiteurs, en Ontario et au Québec.

En tout, 71 poubelles et 10 bacs de recyclage ont été examinés dans les cinq parcs. Dans les cinq parcs réunis, 29 p. 100 des matières étaient classées comme déchets, 26 p. 100 étaient

des matières recyclables et 45 p. 100, des matières compostables. Dans ces cinq parcs, on pourrait atteindre un taux de détournement de 71 p. 100. Cela signifie que si on lançait des projets adéquats — comme l'installation de bacs de recyclage et de compostage et des panneaux indicateurs clairs —, une importante quantité de déchets destinés aux sites d'enfouissement en seraient détournés.

La CCN examine la faisabilité d'un projet pilote sur la collecte des déchets et des matières recyclables et compostables dans certains de ses parcs dans les prochaines années.

4.2 Protéger la biodiversité*

OBJECTIF PRIORITAIRE :

La CCN veillera à ce que les 28 écosystèmes et habitats de grande valeur qui se trouvent dans la Ceinture de verdure, dans le parc de la Gatineau et sur les terrains urbains de la région soient désignés terres protégées d'ici 2012 (conformément aux catégories de l'UICN, avec l'adoption des plans directeurs de la CCN).

La protection des espèces et de leur habitat aide à conserver la biodiversité, la variété de végétaux, d'animaux et d'autres formes de vie au Canada.

La CCN continue de veiller à la protection des écosystèmes et des habitats de grande valeur pour que des générations de Canadiens et Canadiennes puissent en profiter aujourd'hui et demain. Avec l'approbation du *Plan directeur de la Ceinture de verdure*, la CCN met l'accent sur la protection des habitats d'importance écologique. Cette année, la CCN a acquis environ 1,6 hectare de terrain dans le parc de la Gatineau dont le rôle premier est la conservation.

Ce ne sont là que quelques mesures qui démontrent que la CCN reste engagée envers la consolidation et la protection des biens naturels dont elle est l'intendante.

ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS NATURELS DE GRANDE VALEUR

L'UICN classe les aires protégées par catégories, selon leurs objectifs de gestion. Ces catégories sont reconnues par les normes internationales pour définir et enregistrer les aires protégées et, à ce titre, elles sont de plus en plus intégrées dans les programmes environnementaux mondiaux. La CCN est à désigner officiellement chacun de ses 28 écosystèmes et habitats de grande valeur suivant une catégorie précise de l'UICN. Grâce au *Plan directeur de la Ceinture de verdure* approuvé (novembre 2013), les écosystèmes et habitats valorisés de la Ceinture de verdure continuent d'être protégés et gérés conformément aux catégories de l'UICN. Les neuf écosystèmes et habitats de grande valeur de la Ceinture de verdure ont été inclus dans l'affectation du sol « aire naturelle principale ». Les affectations du sol ont pour objet d'orienter la gestion et l'usage à long terme de la Ceinture de verdure.

* Note : Le champ d'action « Accroître la biodiversité » a été renommé « Protéger la biodiversité » pour harmoniser la terminologie de la stratégie environnementale de la CCN et celle de la SFDD.

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

En tout, 1,6 hectare de terrain a été acquis cette année dans le parc de la Gatineau afin d'être protégé.

Des 19 espèces de végétaux exotiques envahissantes agressives, 13 ont été repérées dans la Ceinture de verdure, 17 autres l'ont été sur les terrains urbains et l'on en a identifié 13 dans le parc de la Gatineau.

Environ 130 arbres indigènes ont été plantés pour remplacer les frênes affectés par l'agrile du frêne.



TABLEAU 4 : CATÉGORIES DE L'UICN DES ÉCOSYSTÈMES ET HABITATS DE GRANDE VALEUR DE LA CCN

Catégorie de l'UICN	Écosystèmes	Habitats
Ceinture de verdure		
II ¹	Baie Shirleys Marécage Rocailleux Tourbière Mer Bleue	
III ²		Forêt Pinhey
IV ³		Terres humides du chemin Lester Forêt Nord de Chapel Hill Ruisseau de Green La Pinède Ruisseau Black Rapids

1. L'objectif premier de la catégorie II est de protéger la biodiversité naturelle, de même que sa structure écologique sous-jacente et les processus environnementaux à l'appui, et de promouvoir l'éducation et le loisir.
2. L'objectif premier de la catégorie III est de protéger des attraits naturels exceptionnels ainsi que la biodiversité et les habitats qui leur sont associés.
3. L'objectif premier de la catégorie IV est de maintenir, préserver et réhabiliter les espèces et les habitats.

Une catégorie de l'UICN a également été assignée aux habitats de grande valeur situés dans des zones urbaines dont la CCN est l'intendante. Ces habitats seront officiellement désignés habitats naturels valorisés centrés sur la conservation dans le Plan directeur des terrains urbains de la capitale, que l'on prévoit terminer et approuver en 2015-2016. Les espaces naturels qui se trouvent sur les terrains urbains de la région de la capitale du Canada, y compris les habitats naturels valorisés, sont souvent situés près de quartiers existants et subissent plusieurs pressions dont l'expansion des quartiers. En promouvant la gestion responsable de l'environnement et la création de liens entre les espaces verts, ce plan vise à protéger et à embellir les espaces naturels et les paysages.

Des catégories de l'UICN ont déjà été attribuées aux écosystèmes et habitats de grande valeur du parc de la Gatineau grâce au *Plan directeur du parc de la Gatineau* de 2005 et au *Plan de conservation des écosystèmes du parc de la Gatineau* terminé en 2009-2010. Ce plan assure une approche de conservation cohérente qui s'appuie sur des mesures concrètes.

En 2013-2014, la CCN a ciblé des actions prioritaires et a élaboré des plans de mise en œuvre pour la gestion des écosystèmes et des habitats valorisés, lesquels s'appuient sur deux études : *Recommandations pour la gestion des écosystèmes et habitats naturels valorisés de la Ceinture de verdure et des terrains urbains* et *Recommandations pour la gestion des écosystèmes et habitats naturels valorisés du parc de la Gatineau*.

Les recommandations prioritaires des rapports prévoient des interventions urgentes, dont la réhabilitation des peuplements végétaux naturels, la caractérisation et la délimitation de l'habitat des espèces en péril, et la fixation de cibles pour la gestion de la végétation. Pour bien mettre en œuvre ces recommandations prioritaires, la CCN doit d'abord identifier, classer et cartographier les caractéristiques et les conditions des types d'écosystème que l'on trouve dans la Ceinture de verdure et sur les terrains urbains de la capitale.

Cet objectif sera poursuivi par la mise en œuvre du projet de classification écologique des terres (CET). La CET est une méthode normative utilisée dans la gestion des écosystèmes et la planification de l'utilisation des terrains. Elle fournit des outils et des techniques qui assurent la cohérence de la description, de l'identification, de la classification et de la cartographie des types de peuplement. Quand le projet sera terminé, les données de la CET fourniront d'importants renseignements de base pour orienter la gestion des écosystèmes et des habitats naturels valorisés de la CCN. Les éléments d'information disponibles à ce jour sur les peuplements végétaux de ces zones naturelles fourniront les connaissances nécessaires à l'évaluation des habitats et le suivi détaillé des écosystèmes.

ESPÈCES EN PÉRIL

Les terres de la CCN abritent environ 200 espèces en péril. Le terme « espèces en péril » fait référence aux espèces végétales et animales qui jouissent d'un statut spécial accordé par les gouvernements fédéral et provinciaux. Il englobe également les espèces répertoriées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada et celles qui figurent sur les listes provinciales des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

La CCN continue d'acquérir et de gérer l'information sur la présence d'espèces en péril sur ses terres. Cela comprend la création d'une base de données sur la présence d'espèces en péril sur ses terres. Le projet de CET aidera la CCN à cartographier l'habitat potentiel d'espèces en péril dans la Ceinture de verdure et sur les terrains urbains de la région de la capitale.

PLANS DE RÉTABLISSEMENT ET HABITATS ESSENTIELS D'ESPÈCES EN PÉRIL

La CCN reste engagée dans la protection des habitats essentiels et la mise en œuvre de stratégies de rétablissement des espèces en péril identifiées sur ses terrains. On définit un habitat essentiel comme un habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'espèces répertoriées, et il est identifié en tant que tel dans la stratégie de rétablissement ou dans un plan d'action touchant les espèces. Par exemple, un habitat essentiel de la woodsie à lobes arrondis, une fougère, a été identifié dans le parc de la Gatineau, et pour le leptoge des terrains inondés, un lichen, dans la Ceinture de verdure. La présence d'habitats essentiels et les objectifs des différents plans de rétablissement sont pris en considération durant l'analyse des effets sur l'environnement de projets individuels et on les intègre dans les pratiques de gestion des ressources naturelles des terrains de la CCN.

Le plan de gestion du râle jaune — une espèce d'oiseau que l'on trouve dans la Ceinture de verdure — a été approuvé par Environnement Canada en 2013. Le râle jaune niche dans les marais couverts de carex et d'herbes, où il y a peu d'eau. De plus, le plan de réhabilitation du fouille-roche gris, une espèce de poisson menacée présente dans la rivière Gatineau, a aussi été approuvé par Environnement Canada.

En 2013, la CCN a fait ses commentaires sur l'ébauche des plans de rétablissement rédigés par Environnement Canada concernant deux espèces d'oiseau : le martinet ramoneur et la paruline à ailes dorées. De plus, la CCN a travaillé avec le gouvernement du Québec à un plan de rétablissement de la tortue mouchetée, présente dans le parc de la Gatineau.

INDICATEURS DE LA BIODIVERSITÉ

La CCN a toujours pour priorité de suivre les principaux indicateurs de la biodiversité et de la santé des écosystèmes afin de prendre des décisions éclairées en matière de gestion des ressources naturelles. En 2013-2014, l'ensemble des indicateurs a été étudié par un groupe d'experts, puis révisé pour s'assurer que les indicateurs sont efficaces et constants dans tous les portefeuilles. Dans la Ceinture de verdure, on a poursuivi l'évaluation et la surveillance aquatique dans le but d'évaluer l'état des cours d'eau.

MEILLEURE CONNAISSANCE DES BERGES

La CCN considère que la rivière des Outaouais est une partie essentielle de la région de la capitale du Canada et vise à ce que le public profite davantage des terrains qui la bordent tout en respectant l'environnement naturel unique aux berges. La CCN entreprendra la caractérisation environnementale de segments des berges de la rivière des Outaouais pour acquérir une meilleure connaissance de leurs attributs écologiques vulnérables.

En 2013, les responsables du portefeuille de la Ceinture de verdure ont travaillé avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau, en partenariat avec Abbott Point of Care, pour remettre à l'état naturel 550 mètres de berges longeant le ruisseau Stillwater. On a ainsi protégé la qualité de l'eau du ruisseau en réduisant l'érosion des berges et en contribuant à baisser la température de l'eau. On a planté plus de 2 700 arbres et arbustes pour faciliter la naturalisation et le reboisement. Ce projet comprenait aussi la création d'un habitat de nidification des tortues le long des berges.

GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AGRESSIVES

Les espèces non indigènes envahissantes représentent une grave menace à la durabilité environnementale en raison de leur capacité de se propager rapidement dans la nature et d'affecter les écosystèmes indigènes.

En 2013-2014, la CCN a élaboré un plan d'action pour s'attaquer aux effets des espèces exotiques envahissantes agressives sur ses terrains, et possiblement les diminuer. En définitive, le plan d'action vise à conserver et à protéger la biodiversité et offre des occasions de collaboration, de partenariat et d'éducation. Il comprend des mesures de prévention pour minimiser les risques d'introduire d'autres types d'espèces envahissantes.

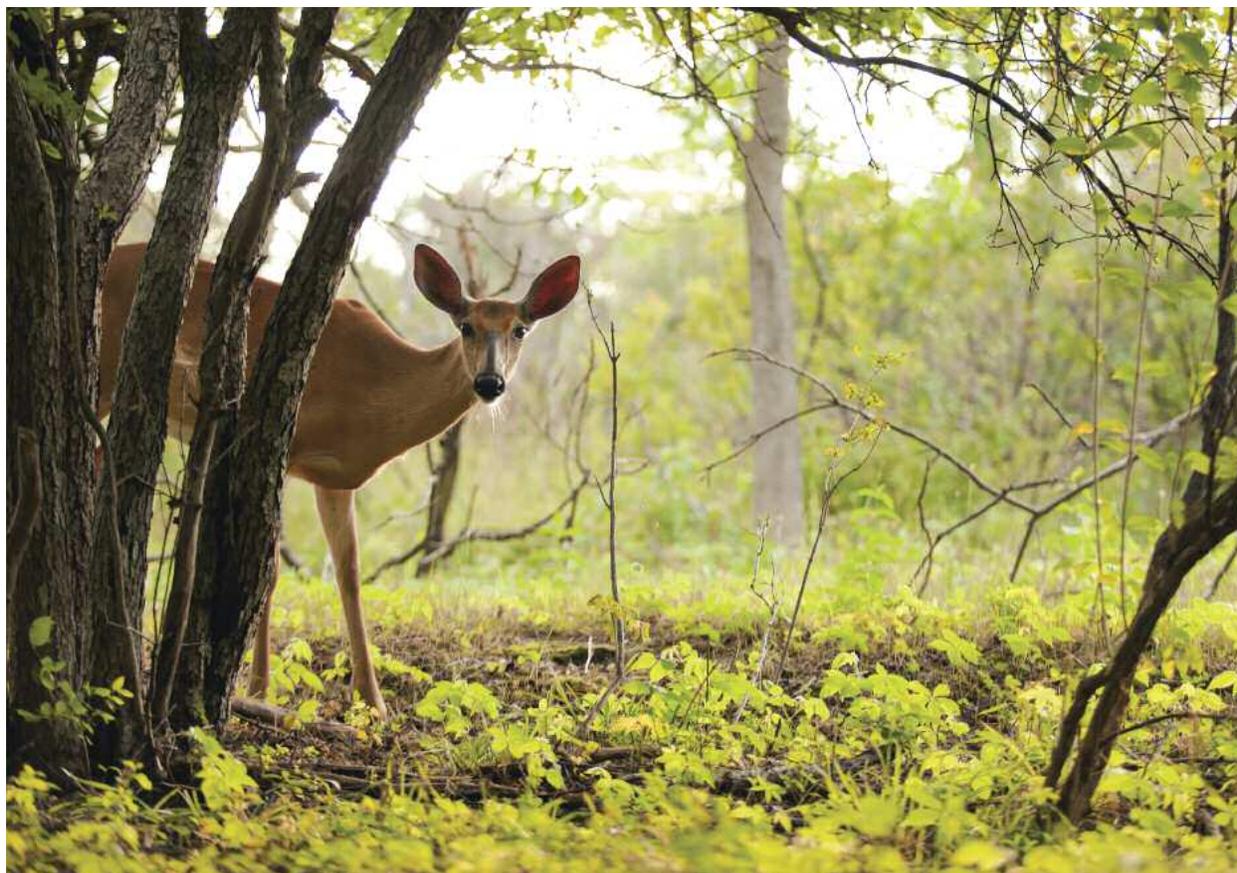
De plus, on a fait l'inventaire des espèces exotiques envahissantes agressives à l'été 2013, et l'on prévoit s'en servir comme renseignements de base pour établir les tendances quant à la taille des peuplements et des colonies. On a choisi et étudié 19 espèces de végétaux exotiques envahissantes agressives dans chacun des écosystèmes et habitats de grande valeur sur les terrains de la CCN.

Des 19 espèces de végétaux exotiques envahissantes agressives étudiées, 13 ont été repérées dans la Ceinture de verdure, 17 l'ont été sur les terrains urbains et 13 ont été vues dans le parc de la Gatineau. Les cinq espèces végétales envahissantes agressives les plus communes étaient le nerprun bourdaine, le nerprun cathartique, le chèvrefeuille non indigène, l'alpiste roseau et le lythrum effilé. La CCN continuera de surveiller ces transects au moins tous les trois ans pour établir les tendances quant à la taille des peuplements et des colonies.

En 2013, la CCN a terminé une étude, *Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes agressives pour les terrains de la Commission de la capitale nationale*, pour évaluer l'étendue des espèces envahissantes sur ses terrains. Sur 2 241 hectares de terrains urbains appartenant à la CCN, 1 090 hectares étaient affectés par la présence d'espèces de végétaux exotiques envahissantes agressives. L'objectif de réduction de 10 p. 100 est donc de 109 hectares de terrains urbains de la CCN où les espèces végétales envahissantes doivent être contrôlées. La CCN accorde la priorité à la gestion de ces espèces envahissantes en traitant les zones où le public est souvent en contact avec l'environnement. Des zones précises sont ciblées et les entrepreneurs responsables de l'entretien y contrôlent le nerprun et le dompte-venin de Russie. Les espèces végétales envahissantes agressives exigent une gestion constante et représentent un défi de taille en raison de leur capacité à envahir rapidement de nouvelles zones et à nuire aux espèces indigènes. Des mesures particulières de contrôle des espèces envahissantes sont aussi mises en œuvre dans la Ceinture de verdure et dans le parc de la Gatineau, où l'on met l'accent sur l'enlèvement des espèces envahissantes dans des zones prioritaires. Dans la Ceinture de verdure, un projet expérimental est en cours pour tester différentes méthodes de contrôle du dompte-venin de Russie au marécage Rocailleux.

GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES À RIDEAU HALL

Depuis 2001, plusieurs études ont été entreprises à Rideau Hall pour régler des problèmes de gestion de la forêt. Ces études ont fourni des renseignements de base sur les 12 espèces



de végétaux exotiques envahissantes agressives qui sont présentes; ces données servent à établir les tendances. Entre 2001 et 2014, le nombre d'espèces exotiques envahissantes agressives a diminué de 10 p. 100 conformément à la cible de réduction indiquée dans la stratégie environnementale de Rideau Hall. On est arrivé à ce résultat principalement en arrachant ces espèces dans la forêt. Toutefois, la perte de frênes dans l'érablière causée par une infestation d'agrile du frêne a eu pour effet d'accroître l'ensoleillement du tapis forestier. Cela pourrait avoir pour conséquence de favoriser la propagation des espèces exotiques envahissantes agressives. Un plan de gestion des paysages, qui comprend une section sur la gestion des espèces exotiques envahissantes agressives, est en cours d'élaboration.

AGRILE DU FRÊNE

L'agrile du frêne est un insecte exotique qui attaque et tue pratiquement toutes les espèces de frêne. Il se répand dans toute la région depuis juillet 2008. En Amérique du Nord, l'agrile du frêne a peu d'ennemis naturels efficaces, et les frênes indigènes résistent peu à ses attaques. On s'attend à ce que la zone infestée par l'agrile du frêne continue de s'étendre, principalement par le déplacement de matières infestées comme le bois de chauffage.

Pour contribuer à éviter la propagation, le gouvernement fédéral interdit de déplacer des matériaux précis, y compris tout matériau en frêne et le bois de chauffage, peu importe l'essence d'arbre, provenant de zones particulières de l'Ontario et du Québec. La CCN veille à ce que ces mesures soient intégrées dans les contrats d'entretien et mises en application lorsque des travaux de construction sont entrepris.

Sur les terrains urbains de la capitale, environ 600 frênes affectés par l'agrile du frêne ont été enlevés en 2013-2014. Afin de protéger ceux qui restent, 166 des 264 frênes inventoriés et protégés ont été traités à l'aide d'un insecticide systémique homologué pour prévenir d'autres dommages. De plus, on a planté environ 130 érables, chênes et autres arbres indigènes à des endroits stratégiques pour remplacer les frênes que l'on perd et que l'on perdra. À Rideau Hall, plus de 200 frênes affectés ont été enlevés et remplacés par un mélange de caryers, de chênes et d'érables. La CCN a abattu environ 50 frênes dans la Ceinture de verdure, mais leur abattage était d'abord et avant tout une question de sécurité publique. Les arbres seront remplacés au besoin. Depuis 2013, le parc de la Gatineau fait partie de la zone réglementée. Toutefois, étant donné que le nombre de frênes y est restreint, la CCN a bon espoir que l'effet sera plutôt minime.

GESTION DE LA POPULATION DE BERNACHES

La CCN continue de travailler avec des partenaires et de mettre à l'essai de nouvelles stratégies pour minimiser l'incidence des bernaches du Canada sur ses terrains. Cela s'est traduit par la modification des habitats dans le but de décourager la présence de l'espèce, notamment par l'ajout de blocs rocheux et la plantation d'espèces indigènes le long des berges. La CCN a également installé des clôtures temporaires pour empêcher les bernaches d'accéder aux berges. En 2012, une étude expérimentale réalisée au lac Philippe a démontré qu'un tapis d'aiguilles de pin ou des herbes hautes avaient un effet dissuasif sur les grands oiseaux. Ainsi, en 2013, on a laissé des aiguilles de pin au sol et on a laissé pousser l'herbe sur les sites récréatifs.



PHOTO : CHRIS HRNCHJAR

LOCALISATION DES LOUPS DANS LE PARC DE LA GATINEAU

Un aspect de l'écologie du parc de la Gatineau a reçu peu d'attention : la présence et le rôle des grands prédateurs. Les grands prédateurs comme le loup et le coyote (des canidés) jouent un rôle important dans le maintien d'écosystèmes sains. Ils sont capables de réguler les populations de proies, comme le castor et le cerf, ce qui atténue l'incidence sur la végétation indigène, fournit de la nourriture aux charognards et contrôle la propagation des maladies d'origine faunique.

Même si l'on suspectait depuis longtemps que des loups vivaient dans le parc de la Gatineau, on n'a constaté que récemment la présence du loup de l'Est, qui figure sur la liste fédérale des espèces en péril. La présence de ces loups signifie que le Parc pourrait être un habitat essentiel à leur survie et que des mesures de protection particulières pourraient être nécessaires.

Le parc de la Gatineau a lancé une étude pluriannuelle pour répondre aux questions suivantes :

- Le loup de l'Est est-il présent dans le parc de la Gatineau?
- Y a-t-il un habitat saisonnier important pour les canidés (loup de l'Est, hybrides loups-coyotes) dans le Parc?
- Les canidés empruntent-ils des corridors écologiques pour se déplacer entre le Parc et d'autres habitats importants de la région?

La phase I de l'étude visait à établir la présence de canidés dans le Parc en général à l'aide de caméras de télédétection et de pièges de prélèvement de poils. En se déplaçant en

raquettes, à ski et en motoneige, les chercheurs ont repéré des traces de canidés dans 78 p. 100 des zones étudiées.

La conclusion préliminaire de la phase I est que le secteur ouest du parc de la Gatineau semble abriter jusqu'à trois meutes de loups et trois meutes de coyotes pendant les mois d'hiver. Il appert que ces animaux entrent dans le Parc et en sortent régulièrement pour traquer des proies et se rendre dans d'autres habitats pour satisfaire leurs besoins.

La phase II de l'étude fournira plus de détails quant à l'identification génétique des canidés présents dans le Parc, ainsi qu'aux déplacements et à l'usage de l'habitat que font des animaux en particulier dans les limites du Parc et à l'extérieur. On suit les déplacements de canidés particuliers de différents groupes à l'aide de colliers de repérage par satellite.

Piéger un loup est difficile; cela pourrait donc prendre plusieurs saisons avant que tous les colliers soient déployés. Au début de l'hiver 2013-2014, on avait posé un collier émetteur au cou de trois bêtes et leurs déplacements sont suivis attentivement. On prévoit que les résultats de l'étude renseigneront les biologistes du parc de la Gatineau sur les espèces de canidés présentes et identifieront d'importants habitats saisonniers, comme des ravages de cerfs, des tanières et des lieux de rendez-vous des loups (qui sont importants pour les jeunes loups avant qu'ils se joignent à leur meute pour la chasse). Ces renseignements serviront à éclairer les décisions de gestion du Parc.

4.3 Prévenir la pollution

OBJECTIF PRIORITAIRE :

Tous les sites contaminés de la CCN seront sécurisés d'ici 2017.

SITES CONTAMINÉS

L'objectif ambitieux de sécuriser tous les sites contaminés d'ici 2017 ne sera pas atteint. Pour qu'un site soit considéré comme sécurisé, on doit avoir terminé toutes les études nécessaires, l'assainissement et d'autres mesures de gestion du risque, conformément à l'usage désigné du site. La gestion des sites contaminés étant un processus itératif qui subit l'influence de nombreux facteurs externes, il est extrêmement difficile d'atteindre la cible de sécurisation de tous les sites à date fixe. La CCN continue de gérer un important programme des sites contaminés qui progresse vers l'objectif à long terme de sécuriser les sites contaminés sur ses terrains.

En 2013-2014, la CCN a fait 52 évaluations hautement prioritaires, a entrepris d'assainir plusieurs sites contaminés importants et a terminé un grand projet d'assainissement des sols aux plaines LeBreton, au centre-ville d'Ottawa. Sécuriser les sites contaminés existants demeurera une priorité pour la CCN en 2014-2015. Elle cherche aussi à obtenir l'approbation de fonds en vertu de Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCf) en 2014-2015 et 2015-2016. Le programme du PASCf fournit des fonds considérables qui aident la CCN à sécuriser ses sites contaminés et à diminuer sa responsabilité environnementale.

Quatre sites ont fait l'objet de travaux d'assainissement au cours de la dernière année. On a terminé l'assainissement d'un site de six hectares aux plaines LeBreton et l'on est à planifier l'utilisation que l'on en fera. Au parc de l'avenue Stanley, la première des trois phases d'un programme de recouvrement a été achevée dans un autre secteur du parc (avenue Stanley, à l'angle de la promenade Sussex); d'autres zones contaminées du parc ont été couvertes d'une couche de terre salubre. L'ancien site d'enfouissement du chemin Ridge a été partiellement recouvert et l'on a poursuivi l'entretien et la surveillance. Sur le terrain de la rue Bayview appartenant à la CCN, le projet à long terme visant à traiter les eaux contaminées au trichloréthylène s'est poursuivi de même que la planification de l'agrandissement de la zone réhabilitée.

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

La CCN compte 82 sites contaminés sécurisés.

Deux déversements mineurs se sont produits sur les terrains de la CCN en 2013-2014.

Un îlot de six hectares a été décontaminé aux plaines LeBreton.

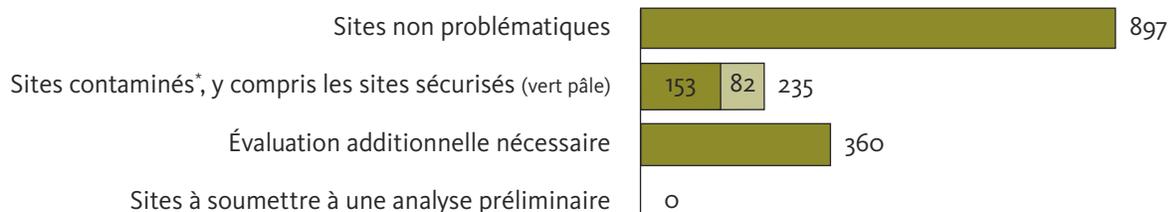
Une plage a été fermée en raison de la mauvaise qualité de l'eau durant l'été 2014.

Quatre projets d'assainissement des sols ont été entrepris en 2013-2014.



On a commencé à planifier l'assainissement de deux autres sites. Pour celui de Hurdman North, de nouvelles stratégies d'assainissement ont été élaborées, lesquelles tiennent compte des modifications de l'utilisation du sol qui seront associées au projet de train léger sur rail de la Ville d'Ottawa. Dans le contexte de la création du Monument national de l'Holocauste, on a amorcé la planification de l'assainissement d'un autre secteur des plaines LeBreton. On prévoit commencer ces deux projets d'assainissement en 2014-2015.

GRAPHIQUE 1 : ÉTAT DES SITES CONTAMINÉS, 2014-2015



* Note : Les sites contaminés et sécurisés sont aussi compris dans le nombre total de sites contaminés.

En 2013-2014, la CCN a déclaré des coûts non vérifiés associés à la responsabilité environnementale de 24,2 millions de dollars, soit 3,4 millions de moins que la valeur déclarée l'année précédente (27,6 millions). La CCN a aussi noté une augmentation des coûts liés au passif éventuel, lesquels s'élèvent à 478,2 millions de dollars en 2013-2014, par rapport à 471,2 millions pour l'exercice 2012-2013.

RÉSERVOIRS DE STOCKAGE DES COMBUSTIBLES

Au terme de l'exercice 2013-2014, on dénombrait sur les terrains de la CCN 48 réservoirs assujettis aux Règlements sur les systèmes de stockage pour les produits pétroliers et produits apparentés du gouvernement fédéral. En 2013, la majorité des réservoirs ont été inspectés pour suivre les progrès accomplis pour se conformer aux exigences.

L'information précise qui suit concerne les réservoirs de stockage appartenant à la CCN.

- Cinq des 48 réservoirs de stockage réglementés appartiennent à la CCN.
- Un réservoir de stockage réglementé appartenant à la CCN n'est pas conforme.
 - On prévoit que le réservoir non conforme sera déclassé pendant l'été 2014.

SUBSTANCES DÉSIGNÉES

La CCN est propriétaire de 1 204 immeubles fonctionnels, et elle met en place un programme visant à établir et à évaluer ceux où l'on pourrait trouver des substances désignées comme l'amiante et la peinture au plomb. Cette exigence est stipulée à la partie II du *Code canadien du travail*. En 2013-2014, on a évalué 87 immeubles, dont 36 hautement prioritaires et 51 de priorité moindre. Ces derniers ont été évalués parce qu'ils se trouvaient près de structures hautement prioritaires ou que l'évaluation d'un immeuble indiquait qu'une étude sur les substances désignées le justifiait. De plus, cinq projets d'élimination des substances désignées ont été entrepris en 2013-2014, dont un projet d'abaissement des concentrations de radon et quatre projets d'élimination des matières dangereuses.

À ce jour, la CCN a établi que 564 immeubles étaient sécuritaires, selon une analyse documentaire et les résultats d'études sur les substances désignées. On a trouvé de ces substances dans 626 autres immeubles. Dans ces derniers, les travaux avancent au cas par cas, principalement sous l'autorité de différents portefeuilles de la CCN.

On prévoit inspecter les 14 immeubles prioritaires restants en 2014-2015.

TABLEAU 5 : ÉTAT DE L'ÉVALUATION DES IMMEUBLES DE LA CCN POUVANT CONTENIR DES SUBSTANCES DÉSIGNÉES, AU 31 MARS 2014

État des immeubles	Résultats en 2009-2010	Résultats en 2010-2011	Résultats en 2011-2012	Résultats en 2012-2013	Résultats en 2013-2014
Immeubles fonctionnels	1 322	1 296	1 284	1 225	1 204
Immeubles peu susceptibles d'être dangereux	727	714	618	600	564
Immeubles contenant des substances désignées	248	289	558	578	626
Immeubles à inspecter	347	293	108	47	14
<i>Immeubles dont l'évaluation est prévue en 2014-2015*</i>				30	14

* Note : Les immeubles dont l'évaluation est prévue au cours du prochain exercice sont aussi compris dans les immeubles à inspecter.

RÈGLEMENT SUR LES BPC DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Les propriétaires de matériel contenant des biphényles polychlorés (BPC) doivent respecter le *Règlement sur les BPC*, entré en vigueur en 2008, lequel fait partie de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999). Ce règlement prescrit des exigences d'étiquetage, de tenue de dossiers et de présentation de rapports; il établit également des échéances pour mettre fin à l'utilisation des BPC et des produits qui en contiennent, et pour qu'ils soient expédiés pour destruction. Le 31 décembre 2025 est une date importante. Elle marque la fin de l'utilisation de tout matériel contenant des BPC, y compris les ballasts de lampe fluorescente.

La CCN recueille peu à peu des données dans le but de terminer l'inventaire du matériel qui contient des BPC. Par souci d'efficacité, une partie de ces données est recueillie lors du relevé des substances désignées et des produits dangereux.

RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES HALOCARBURES

La CCN est propriétaire de matériel contenant des substances assujetties au *Règlement fédéral sur les halocarbures* (2003). Le *Règlement* a pour objet de réduire les émissions d'halocarbures en veillant au bon état de fonctionnement du matériel. La CCN compile graduellement de l'information pour terminer l'inventaire de matériel qui pourrait contenir des halocarbures, comme des groupes frigorifiques et des climatiseurs, et modernise le matériel au besoin.

GESTION DES PESTICIDES

En 2012, le comité directeur a approuvé la politique de gestion des pesticides de la CCN. Cette politique vise à exercer un contrôle strict de l'usage de pesticides à des fins esthétiques sur les terrains de la CCN et respecte les lois des gouvernements du Québec et de l'Ontario. Un mécanisme de reddition de comptes a été élaboré en 2013-2014 pour documenter l'emploi de pesticides sur les terrains de la CCN.

DÉVERSEMENTS ET INTERVENTIONS D'URGENCE

Deux déversements mineurs se sont produits sur des terrains appartenant à la CCN en 2013-2014. Un déversement mineur du système hydraulique est survenu sur la patinoire du canal Rideau; on a rapidement gratté la glace et nettoyé le tout. Un déversement d'eaux usées mineur a eu lieu au parc Jacques-Cartier; on a nettoyé et fait les réparations rapidement. Toutefois, l'inspection du site qui a suivi la fonte des neiges a établi que certains correctifs pourraient être nécessaires. Ces déversements ne posant pas de menace à l'environnement, il n'était pas obligatoire de les signaler à Environnement Canada.

QUALITÉ DE L'EAU

La CCN est responsable de la qualité de l'eau potable et des eaux de baignade des différents plans d'eau situés sur ses terrains. Elle gère six plages dans le parc de la Gatineau et une au parc du Lac-Leamy. La plage Breton, située au lac Philippe, a été fermée pendant six jours à l'été 2014 en raison d'un degré élevé de contamination bactérienne de l'eau.

STABILISATION DU BASSIN HYDROGRAPHIQUE DU RUISSEAU DE GREEN

Le bassin hydrographique du ruisseau de Green couvre une zone d'environ 11 150 hectares et se compose de sept sous-bassins hydrographiques tributaires dans la Ceinture de verdure. L'urbanisation croissante a affecté le bassin hydrographique, ce qui a eu pour effet d'augmenter le ruissellement occasionné par la pluie et la neige dans les ruisseaux avoisinants. Cette situation a rendu la pente plus instable, causant de fréquents éboulements, l'érosion des canaux ainsi que la perte et la dégradation d'habitats terrestres et aquatiques.

La CCN a entrepris plusieurs études sur les questions liées à la géomorphologie, à l'hydrologie et à la biologie du bassin hydrographique en réponse aux pressions que la croissance urbaine exerce sur le bassin hydrographique du ruisseau de Green. Ces études ont permis de terminer la cartographie des risques fluviaux et d'établir les seuils d'érosion des zones fragiles des rivières. En 2013, la CCN a également entrepris une étude pour identifier des projets de restauration possibles, assortis de principes fondamentaux de conservation et d'amélioration de la santé du bassin hydrographique. Cette initiative s'est poursuivie en 2014 avec l'élaboration conceptuelle de trois projets prioritaires :

- un touchant les cours supérieurs du ruisseau Mud;
- un touchant le ruisseau de Green entre les chemins Innes et Walkley;
- un touchant la zone de l'ancienne pépinière Blackburn, qui est en voie de redevenir une zone agricole.

Chaque projet prioritaire mentionné ci-dessus comprend des sous-projets, comme l'élargissement des plaines inondables, la création de milieux humides et le réaligement des canaux. La CCN prévoit assigner ces sous-projets à titre de compensation pour les effets environnementaux d'autres projets réalisés dans la région.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La CCN a travaillé avec les universités de la région pour évaluer, définir et établir les seuils de qualité des eaux pluviales déversées dans les ruisseaux Stillwater et Watts dans la Ceinture de verdure. Les conclusions de la recherche pluriannuelle indiquent que les pressions accrues qu'exerce la croissance urbaine ont des répercussions sur les deux ruisseaux.

Au cours des deux dernières années, la CCN a travaillé avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau et l'Université d'Ottawa pour mieux comprendre la dynamique des ruisseaux. Le ruisseau Stillwater est un cours d'eau froide qui fournit un habitat important aux espèces de poisson qui sont sensibles aux changements de température. Les effets de l'urbanisation ont augmenté le ruissellement causé par la pluie et la neige, ce qui peut hausser la température de l'eau et causer de l'érosion et la formation de sédiments dans le ruisseau. Cela pourrait entre autres affecter les espèces de poisson ainsi que la santé globale de l'écosystème du ruisseau et de l'ensemble du bassin hydrographique.

Le bassin hydrographique du ruisseau Watts se compose principalement de deux cours d'eau : le ruisseau Watts et le fossé municipal Kizell. La CCN est la principale intendante du ruisseau Watts et de la partie inférieure du fossé Kizell. Ce ruisseau est l'habitat d'une variété d'espèces de poisson qui vivent en eau douce et qui sont très affectées par l'urbanisation environnante. La CCN travaille avec l'Université Carleton pour évaluer le lien entre le comportement des poissons et l'association à un habitat en surveillant la température de l'eau et les taux d'érosion. Cette zone fait également l'objet d'une réhabilitation des habitats qui comprend la plantation de plus de 250 arbres, le démantèlement des barrages de castor et la création d'un habitat pour les poissons.

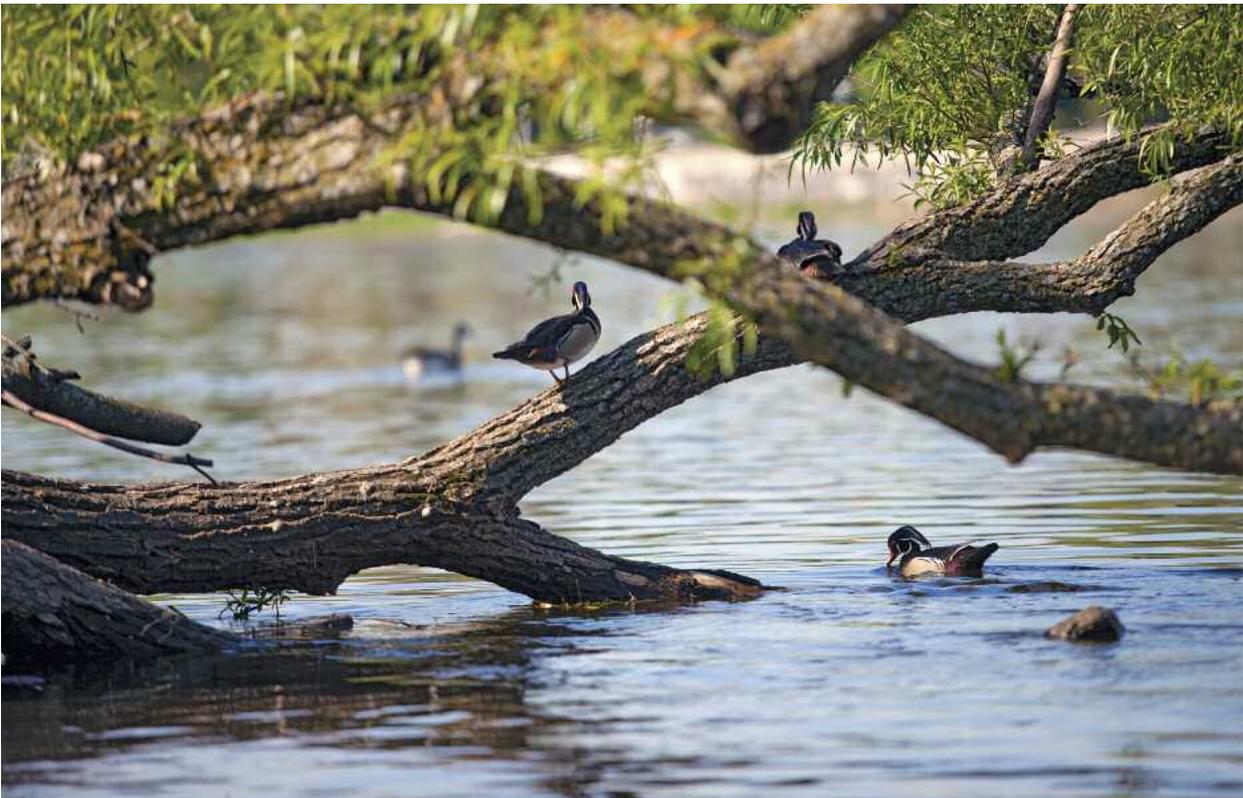




PHOTO : GABY STEIN, PIXABAY

TESTER L'ÉCHINACÉE COMME DÉCONTAMINANT DES SOLS

En 2013, la CCN a fait équipe avec les chercheurs de l'Université d'Ottawa pour entreprendre un projet pilote de phytoremédiation à l'île Victoria. La phytoremédiation fait référence à l'usage des plantes pour la restauration et la décontamination des sols. Le but de l'étude était d'établir si l'échinacée pouvait être utilisée pour réduire les contaminants dans les sols des terrains appartenant à la CCN. Les expériences ont consisté à faire pousser une combinaison de plants d'échinacée et de champignons pour retirer et décomposer les contaminants des sols de l'île Victoria contaminés par les hydrocarbures aromatiques polycycliques et les métaux.

Les contaminants des sols de la zone de l'île Victoria résultent de l'utilisation des terrains à des fins industrielles à la fin du 19^e siècle, avant que les lois sur la protection de l'environnement soient en vigueur. La CCN s'intéresse à l'étude d'approches de décontamination différentes qui pourraient s'avérer efficaces sur des sites dont le taux de contamination est moindre. La phytoremédiation étant une approche *in situ* de décontamination des sols, elle pourrait, si elle s'avère efficace, rendre moins nécessaire l'enlèvement coûteux des sols affectés. Les premiers résultats du projet sont prometteurs; la CCN et l'université prévoient étendre la portée de l'étude en 2014-2015.

4.4 Adopter des pratiques environnementales exemplaires

OBJECTIF PRIORITAIRE :

Tous les nouveaux édifices de plus de 250 mètres carrés construits sur les terrains de la CCN seront certifiés LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) Or d'ici 2013 et toutes les rénovations majeures satisferont aux normes de certification LEED®.

L'un des objectifs de la SFDD est de réduire les taux d'émission de GES en contribuant au développement et à la production d'énergie renouvelable et en appuyant l'efficacité énergétique. La CCN appuie cet objectif par l'adoption de produits et de pratiques éconergétiques qui aident à réduire les émissions de GES produites par ses activités.

La CCN continue de gérer les terrains dont elle est l'intendante suivant des pratiques exemplaires. Elle s'assure notamment que la gestion environnementale des terrains urbains, de la Ceinture de verdure et du parc de la Gatineau respecte la vision à long terme et que les projets touchant ses terrains font l'objet d'une analyse environnementale rigoureuse.

ÉDIFICES

La CCN est responsable d'un certain nombre d'actifs, des structures patrimoniales aux ponts. Elle s'est engagée à respecter les normes LEED®. Ce programme de certification par tierce partie est géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada. Ses critères touchent le design, la construction et le fonctionnement des bâtiments écologiques à haut rendement énergétique.

La CCN n'a construit aucun édifice de plus de 250 mètres carrés en 2013-2014 et n'a entrepris aucune rénovation majeure. Toutefois, de nombreux projets de moindre envergure ont été réalisés, y compris la modernisation de la fosse septique du lac Philippe et la réhabilitation de ponts existants. La CCN continue d'améliorer l'efficacité énergétique de ses infrastructures, notamment par la réalisation d'un important projet d'énergie renouvelable à Rideau Hall et le remplacement de l'éclairage des terrains urbains.

La CCN est à terminer l'installation d'un système de chauffage et de climatisation géothermique à la résidence du gouverneur général à Rideau Hall. Le système géothermique remplace les refroidisseurs à condensation actuels, et sert de climatiseur durant

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE



Le Plan directeur de la Ceinture de verdure a été approuvé en novembre 2013.

Le programme de vélos en libre-service BIXI de la capitale a enregistré un total de 44 365 déplacements.

Plus de 100 projets ont été évalués pour assurer leur conformité à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012).

les saisons plus chaudes et de source partielle de chauffage pendant les saisons plus froides. Ce système réduira la consommation de vapeur et d'électricité, conformément à la stratégie environnementale de Rideau Hall et à l'appui de la vision du gouverneur général axée sur la durabilité. On prévoit que le système sera mis en marche au printemps ou à l'été 2014. Ce projet est un excellent exemple du bon usage de l'énergie propre pour un lieu particulier. Par ailleurs, on a remplacé 12 toilettes par des modèles à faible débit d'eau dans le cadre du programme d'entretien selon le cycle de vie.

Lorsque les systèmes électriques qui longent les sentiers et les parcs de la CCN atteignent la fin de leur cycle de vie, la CCN remplace les ampoules incandescentes par un éclairage DEL. L'emploi de lumières DEL aide à diminuer les émissions de GES et réduit les coûts d'énergie.

Cette année encore, la CCN a participé au programme de mise à niveau Énergiconomies d'Hydro Ottawa. Elle a profité de mesures incitatives pour réduire une partie des coûts de remplacement de 100 ampoules incandescentes par des lumières DEL à Rideau Hall. Ajoutés aux mises à niveau faites en 2012-2013 (qui ont permis d'installer 556 lumières DEL), ces projets feront économiser 488 748 kWh durant le cycle de vie des ampoules DEL.

TABEAU 6 : SOMMAIRE DES PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AUX RÉSIDENCES OFFICIELLES, 2013-2014

Résidence officielle	Nombre d'ampoules	Période de récupération simple (années)	Coût du projet	Mesure incitative d'Énergiconomies	Économies annuelles (kilowattheures)	Économies durant le cycle de vie (kilowattheures)
Rideau Hall — espace réservé aux fonctions d'État	100	0,4	3 000 \$	1 500 \$	28 000	159 748
Total	100	0,4	3 000 \$	1 500 \$	28 000	159 748

PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU SOL

Le conseil d'administration de la CCN a approuvé le *Plan directeur de la Ceinture de verdure* en novembre 2013. Le plan énonce une nouvelle vision selon laquelle la Ceinture de verdure sert de vitrine environnementale de la région de la capitale du Canada. Il met l'accent sur l'environnement naturel et l'importance de l'agriculture durable. On est à mettre la dernière main à un plan de mise en œuvre qui soulignera les priorités et les approches du plan directeur.

Le plan directeur expose les quatre rôles de la Ceinture de verdure. Son rôle premier est de protéger et de mettre en valeur les aires naturelles. Les autres rôles sont d'offrir des possibilités de faire de l'agriculture durable ainsi que des expériences récréatives riches et diversifiées, et d'accueillir des installations fédérales et autres. La version définitive du plan directeur comprend les conclusions de l'étude sur l'évaluation des effets cumulatifs des projets d'infrastructures de transport sur la Ceinture de verdure. L'étude a permis de concevoir une nouvelle approche pour mieux comprendre les effets cumulatifs de nombreux projets à l'échelle des unités paysagères écologiques de la Ceinture de verdure.

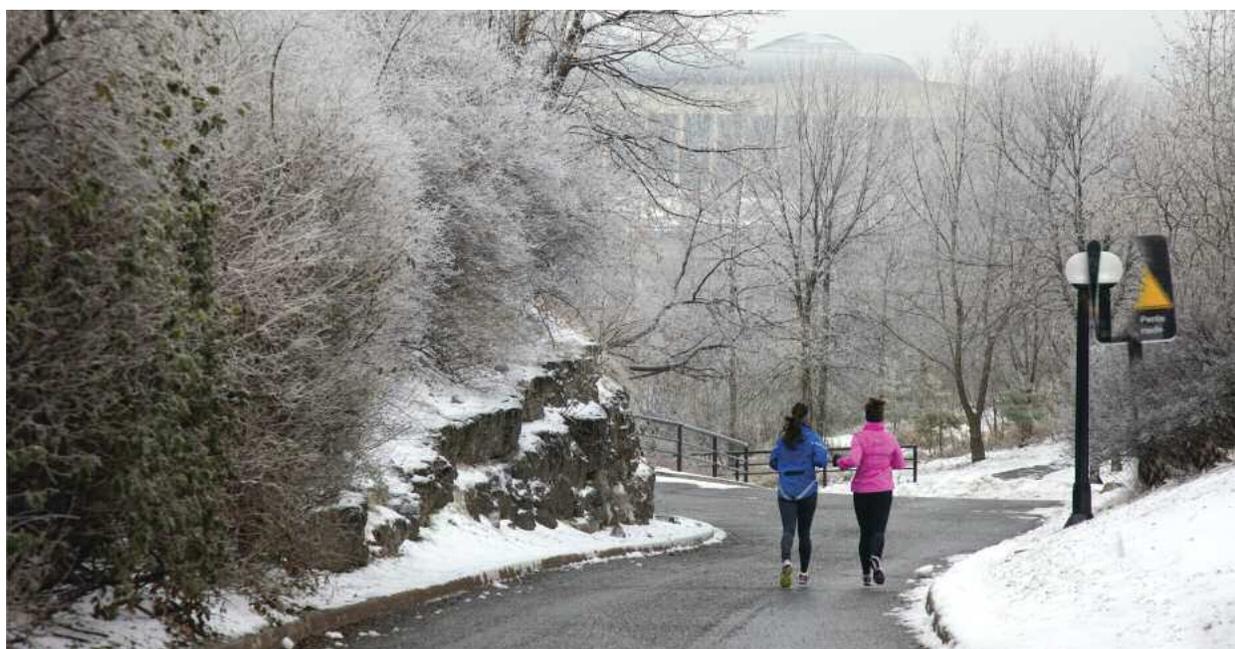
La CCN travaille avec des partenaires de la région de la capitale du Canada pour assurer la durabilité à long terme de la Ceinture de verdure. Par exemple, elle collabore avec les locataires de terres agricoles pour assurer la mise en œuvre de pratiques agricoles exemplaires, et avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau pour encourager l'embellissement des zones riveraines des ruisseaux qui traversent les terres agricoles. À la suite d'une initiative d'un locataire, l'accès du bétail a été restreint à une zone riveraine de deux kilomètres le long du ruisseau Stillwater dont le couvert végétal doit être amélioré.

En 2013-2014, le concept d'aménagement et les affectations du sol du Plan directeur des terrains urbains de la capitale ont été élaborés. Le plan directeur a pour objet de protéger, de conserver et d'embellir le réseau d'espaces verts, y compris les cours d'eau, les berges et les habitats naturels de grande valeur. On prévoit terminer ce plan directeur en 2015-2016; des plans de secteur seront élaborés quand le conseil d'administration de la CCN aura approuvé le concept et les affectations du sol.

La CCN possède un réseau de promenades d'environ 100 kilomètres qui demeurent essentiel à la région de la capitale du Canada. La politique sur les promenades de 1984 est en révision, et l'approche proposée est d'envisager l'évolution des promenades vers des corridors de verdure continus où sont aménagés des sentiers pédestres et cyclables. On prévoit que la version actualisée de la politique sur les promenades de 1984 sera approuvée en 2014-2015.

TRANSPORT DURABLE

En 2013-2014, la CCN a terminé le *Plan des déplacements durables du parc de la Gatineau*. Le nombre de véhicules qui traversent le Parc peut être considéré comme une préoccupation environnementale. Les mesures recommandées dans le Plan ont reçu un ordre de priorité et des intervenants clés ont été ciblés comme collaborateurs éventuels. On tiendra compte du contenu du Plan quand le *Plan directeur du parc de la Gatineau* sera révisé.



CYCLISME

Le Sentier de la capitale comprend plus de 300 kilomètres de sentiers polyvalents qui relient des aires naturelles, des parcs, des jardins, des musées et des attractions de la région de la capitale du Canada. Le cyclisme peut jouer un rôle crucial dans la réduction de la pollution de l'air. La CCN continue d'entretenir son réseau de sentiers et de le promouvoir comme un atout important pour assurer la durabilité de la région urbaine.

En 2013-2014, la CCN a lancé un éventail de projets pour promouvoir le cyclisme dans la région. En voici des exemples.

- La CCN continue de collaborer avec la Ville d'Ottawa et la Ville de Gatineau pour produire une carte du réseau cyclable d'Ottawa-Gatineau, laquelle comprend les sentiers polyvalents hors route de la région de même que les infrastructures cyclables sur route.
- Dans le cadre du programme Parc-o-vélo, 10 stationnements situés à Gatineau et à Ottawa ont une fois de plus été mis gratuitement à la disposition du public pour faciliter le transport actif pour se rendre au travail.
- En 2013, le programme de vélos en libre-service BIXI de la capitale a enregistré 44 365 déplacements faits par 305 abonnés mensuels et annuels et 9 815 usagers occasionnels.
- Entre autres améliorations apportées aux sentiers, notons l'achèvement du nouveau sentier de la Rivière-des-Outaouais — un sentier de 500 mètres longeant la promenade de Rockcliffe — et du sentier entre la promenade de la Gatineau et la rue des Fées.

ÉDUCATION ÉCOLOGIQUE

La CCN a de nombreuses occasions de susciter l'intérêt du public et de l'éduquer sur des sujets liés à l'environnement. En 2013-2014, les naturalistes chevronnés du parc de la Gatineau ont offert des visites guidées au public et aux élèves. Les visites intitulées « Les fleurs printanières ont éclos » et « La magie des oiseaux par leur chant », au printemps 2013, et « En raquettes sur la trace des animaux », à l'hiver 2014, ont attiré plus de 500 participants. Dans le cadre des fêtes du 75^e anniversaire du parc de la Gatineau, la CCN a invité le public à découvrir ou à redécouvrir ce parc de conservation. Les visiteurs ont pu notamment voir une démonstration d'oiseaux de proie; participer à des randonnées d'interprétation en nature; et rencontrer des biologistes, des agents de conservation et des experts en recherche et sauvetage. Dans la zone du marécage Rocailleux de la Ceinture de verdure, le Macoun Field Club continue de donner aux enfants l'occasion d'entrer en contact direct avec la nature. Les responsables du portefeuille de la Ceinture de verdure, en partenariat avec Biodiversity Conservancy International, continuent d'informer les élèves sur les habitats uniques des dunes de la forêt Pinhey.

ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012) (LCEE 2012), la CCN a examiné plus de 100 projets pour établir s'ils risquaient d'avoir des effets environnementaux négatifs importants en vertu de l'article 67 de la *Loi*. Le niveau d'évaluation a varié selon l'étendue du projet et le niveau de risque environnemental.

En 2013-2014, aucun projet évalué en vertu de l'article 67 de la LCEE 2012 n'a été jugé susceptible d'avoir des effets environnementaux négatifs importants une fois que les mesures d'atténuation proposées ont été appliquées. De plus, aucun des projets proposés visant les terrains de la CCN n'a été considéré comme un projet désigné en vertu des articles 13 et 14 de la *Loi*.

En 2013-2014, la CCN a continué de travailler avec des intervenants internes et externes à l'élaboration de sa nouvelle politique d'évaluation environnementale, que l'on prévoit approuver en 2014.

De concert avec les ministères fédéraux, la CCN a aidé à l'élaboration d'une approche interministérielle d'évaluation des projets visant les terrains fédéraux; elle s'est également jointe à d'autres instances fédérales pour évaluer un certain nombre de projets. Par exemple, la CCN a travaillé avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Parcs Canada à l'analyse des effets sur l'environnement du projet d'améliorations structurelles du Monument commémoratif de guerre du Canada.

La CCN a également commencé l'évaluation environnementale stratégique du *Plan de la capitale du Canada*, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.

En 2013-2014, la CCN a participé, en tant que membre du Comité consultatif technique, à l'évaluation environnementale municipale de portée générale entreprise par la Ville d'Ottawa dans la communauté de Kanata-Sud, entre la promenade Terry Fox et le chemin West Hunt Club. La CCN travaille étroitement avec des partenaires pour que l'examen de ce projet soit fait avec rigueur, mais en temps opportun, pour répondre aux exigences environnementales et de transport.

NOUVELLES LIGNES DIRECTRICES DES CONTRATS D'ENTRETIEN

Cette année, la CCN a remplacé les lignes directrices générales sur l'environnement par des processus opérationnels précis incorporant les récentes modifications à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). Les lignes directrices sur l'environnement révisées sont maintenant liées à des activités opérationnelles particulières, comme la tonte de la pelouse, les réparations mineures ainsi que la réparation de canalisations et les travaux d'électricité. Chaque activité opérationnelle désignée est maintenant associée à une ou plusieurs mesures d'atténuation environnementales. Cette approche fait en sorte que les nouveaux contrats sont toujours conformes à la loi; elle contribue aussi à la sensibilisation et donne aux entrepreneurs une orientation opérationnelle pratique qui facilite la prestation de services pour le compte de la CCN.

Par exemple, les contrats comprendront dorénavant des cartes indiquant les sites qui pourraient avoir un potentiel archéologique, de même que des détails sur les pratiques exemplaires de gestion environnementale.

On prévoit offrir une formation au personnel et aux entrepreneurs au printemps 2014 pour les familiariser avec le contenu des lignes directrices et aider les entrepreneurs à se conformer aux lois environnementales. Le personnel de la CCN travaillera aussi à la mise en œuvre de ces lignes directrices dans d'autres secteurs d'activité et à leur intégration dans d'autres contrats.

4.5 Lutter contre le changement climatique

OBJECTIF PRIORITAIRE :

La CCN réduira son bilan carbone de 30 p. 100 d'ici 2017, en fonction de la base de référence de 2011-2012.

Le deuxième cycle de la SFDD met l'accent sur la réduction de l'empreinte écologique des activités du gouvernement fédéral de 17 p. 100 sous les seuils de 2005 d'ici 2020. Les pratiques exemplaires comprennent la réduction des émissions de GES des installations et des flottes du gouvernement fédéral, la réduction des déchets et l'amélioration des mesures d'économie d'eau.

Conformément à la SFDD, la CCN s'est aussi engagée à réduire l'empreinte écologique de ses activités. La CCN reconnaît que réduire son empreinte écologique de 30 p. 100 d'ici 2017 est une cible ambitieuse, car la réduction substantielle des émissions est une opération complexe. Toutefois, son objectif est de faire des progrès mesurables en ce sens au cours des prochaines années.

INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE DE LA CCN

La CCN a mesuré la quantité d'émissions de GES produites par ses activités en 2011-2012. Cette mesure fournit un niveau de référence quant aux sources et à la quantité d'émissions que produit la CCN, et permettra d'élaborer une stratégie de réduction.

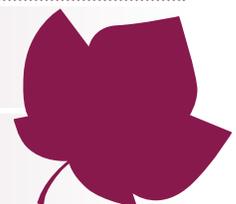
Suivant les normes internationales reconnues du Protocole des gaz à effet de serre et ISO 14064-1, les limites de l'empreinte de carbone de la CCN ont été définies. Les types d'émissions sont regroupés dans les trois catégories suivantes.

- Le champ d'application 1 (émissions directes de GES) comprend les émissions émanant de sources qui appartiennent à la CCN ou qu'elle contrôle. Les sources d'émissions qui en font partie sont les suivantes :
 - Le gaz naturel utilisé pour chauffer les immeubles qui appartiennent à la CCN ou qu'elle occupe, et celui utilisé dans les immeubles qui n'appartiennent pas à la CCN, mais qu'elle occupe;
 - Le carburant consommé par la flotte de véhicules et l'équipement motorisé de la CCN;
 - L'électricité consommée par les génératrices des bureaux loués et dans les immeubles de la CCN;

INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

La CCN a terminé l'inventaire des GES liés à ses activités pendant l'exercice 2011-2012.

Les émissions de GES directes et indirectes liées aux activités de la CCN pour l'exercice 2011-2012 ont totalisé 2 795 tonnes d'équivalent CO₂.



- Les fuites de fluides réfrigérants des refroidisseurs d'air des bureaux loués par la CCN et des immeubles qui lui appartiennent ou qu'elle occupe;
- Les systèmes domestiques de traitement des eaux usées (p. ex. les fosses septiques qui appartiennent à la CCN et dont elle assure le fonctionnement.
- Le champ d'application 2 (émissions indirectes de GES résultant de la consommation d'électricité) comprend les émissions que la CCN contrôle indirectement. Il s'agit d'émissions résultant de la production d'électricité achetée que l'organisme consomme, mais qui est produite ailleurs; en voici les sources :
 - L'électricité consommée dans les immeubles qui appartiennent à la CCN ou qu'elle occupe;
 - L'électricité consommée dans les immeubles que seule la CCN occupe;
 - L'électricité consommée sur les terrains de la CCN.
- Le champ d'application 3 (émissions indirectes) est une catégorie de déclaration facultative (selon le Protocole des gaz à effet de serre et la norme ISO 14064-1). Elle comprend toutes les autres émissions qui découlent des activités de la CCN, mais qui proviennent de sources qui ne lui appartiennent pas ou qu'elle ne contrôle pas directement. En raison de lacunes statistiques, la CCN ne déclarera aucune émission dans le champ d'application 3 pour le moment.

On trouve la ventilation des émissions par champ d'application au tableau 7. La majeure partie des émissions du champ d'application 1 sont attribuables à l'utilisation du gaz naturel dans les immeubles que la CCN loue, et dans ceux qui lui appartiennent et qu'elle occupe. La plupart des émissions du champ d'application 2 proviennent de la consommation d'électricité des immeubles que seule la CCN occupe (571 tonnes d'équivalent CO₂), et de l'électricité consommée sur les terrains de la CCN pour l'éclairage des parcs et le long des promenades.

TABLEAU 7 : ÉMISSIONS TOTALES PAR CHAMP D'APPLICATION, 2011-2012

	Émissions (tonnes d'équivalent CO ₂)	Part de émissions (pourcentage)
Champ d'application 1 (émissions directes de GES)	1 655	59,3
Champ d'application 2 (émissions indirectes de GES résultant de la consommation d'électricité)	1 140	40,7
Total	2 795	100

En se servant de cet inventaire comme base de référence, la CCN a établi que la cible de réduction est de 838 tonnes d'équivalent CO₂ pour un total de 1 957 tonnes d'équivalent CO₂. La CCN élaborera un plan d'action qui ciblera des projets et des activités qu'elle contrôle de façon à réduire les émissions. Par exemple, elle évaluera la réduction des émissions attribuables à l'installation d'un éclairage éconergétique le long des promenades. De plus, la CCN élève constamment ses normes de rendement environnemental pour les projets. L'inventaire des GES de la CCN sera recalculé périodiquement pour évaluer les progrès de l'organisme vers l'atteinte de son objectif.

5. Participation du personnel de la CCN

La CCN croit que la participation de son personnel est essentielle à l'atteinte des objectifs de sa stratégie environnementale. Voici quelques faits saillants des activités que la CCN a organisées pour faire participer le personnel en 2013-2014.

- L'initiative ÉcoMobilité a été lancée en juin 2013 pour inciter le personnel à utiliser des modes de transport durables pour se rendre au travail. Ce programme fournit au personnel de la CCN des renseignements sur les options de transport et les entreprises de transport de la région. Par l'intranet, le personnel a directement accès à de l'information sur le transport en commun régional, à des trucs pour se rendre au travail à vélo et à des cartes indiquant des parcours cyclables.
- Dans le cadre de l'initiative ÉcoMobilité, la CCN s'est associée au site Web de covoiturage de la Ville d'Ottawa, Covoiturage Ottawa, un outil en ligne régional et gratuit qui aide les gens à trouver des partenaires de covoiturage.
- À l'automne 2013, les responsables de la Ceinture de verdure ont organisé une excursion au marécage Rocailleux dans le but de fournir des outils pour aider le personnel en environnement à identifier le leptogé des terrains inondés, une espèce menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada.
- Un atelier sur l'évaluation écologique des biens et services environnementaux a eu lieu en novembre 2013. Des spécialistes d'Environnement Canada ont donné des conseils et transmis leurs connaissances sur la *Loi sur le contrôle d'application des lois environnementales*; ils ont également expliqué comment évaluer les biens et services environnementaux.
- Le personnel a continué de recevoir des mises à jour sur les enjeux environnementaux, comme la gestion des espèces envahissantes, et sur les journées de sensibilisation à l'environnement.



6. Conclusion

Les progrès que la CCN a faits pour atteindre des objectifs précis pendant les cinq années précédentes sont documentés dans ce rapport. Au nombre des exemples de ces progrès, notons la promotion des pratiques agricoles durables, l'essai de techniques novatrices de décontamination des sols, la stabilisation des bassins hydrographiques, le suivi des nouvelles populations de loups et la réalisation d'études sur les espèces de végétaux exotiques envahissantes agressives.

La CCN reste dévouée à son rôle d'intendante principale des terrains de la région de la capitale du Canada, et cherche à assurer un équilibre complexe entre l'accès public, la protection de la faune et de la flore et une saine gestion des environnements naturel et bâti.

Ce rapport annuel est le cinquième du genre depuis que la CCN a lancé sa stratégie environnementale en 2009. La stratégie a donné l'orientation stratégique qui est essentielle à la planification, l'aménagement et la gestion durables des espaces urbains et naturels de la région.

La CCN doit à son personnel dévoué, ainsi qu'aux nombreux partenaires des secteurs public et privé, aux intervenants et aux fournisseurs, une grande partie de sa réussite dans la conservation et la surveillance de la richesse naturelle et de la santé de ses terrains de la région de la capitale. Ce rapport souligne la façon dont les réalisations de la CCN sont soutenues par la planification, la collaboration et de solides travaux de recherche.

La stratégie environnementale actualisée — qui met l'accent sur la conservation et la gestion responsable de l'environnement —, associée au mandat recentré de la CCN, donne à l'organisme des bases solides sur lesquelles bâtir son leadership continu en matière de durabilité environnementale, et appuie son mandat de planification et d'intendance des terrains qui ont de l'importance pour la capitale.

Les prochaines années s'avéreront également importantes alors que la CCN s'efforcera, grâce à une collaboration constante, d'atteindre ses objectifs à long terme et cinq des 23 cibles plus ambitieuses. La CCN s'est engagée à améliorer sans cesse les efforts qu'elle déploie pour faire des progrès mesurables dans l'atteinte de ces objectifs ambitieux.

Au cours des prochaines années, la CCN prévoit miser sur les progrès qu'elle a faits à ce jour en continuant de sécuriser des sites contaminés, de promouvoir la réduction des déchets dans les aires publiques, d'élaborer des mesures pour réduire la consommation d'énergie et de minimiser les effets des espèces végétales envahissantes. Elle continuera de poursuivre des objectifs secondaires et de travailler avec des partenaires et des intervenants pour bâtir une capitale plus verte.

Par-dessus tout, la CCN s'efforcera de veiller à ce que la région de la capitale du Canada demeure une source de fierté et de beauté naturelle dont tous les Canadiens et Canadiennes peuvent profiter, aujourd'hui et demain.

7. Glossaire

Approvisionnement écologique : Approche d'achat selon laquelle les effets sur l'environnement des biens et services, en plus du prix et de la qualité, jouent un rôle important dans les décisions d'achat.

Biodiversité : Toutes les variétés d'animaux, de végétaux et autres espèces vivantes qui habitent dans un milieu, n'importe où sur la planète.

BIXI de la capitale : Service public de vélos en libre-service qui promeut une alternative en transport urbain. Des vélos sont offerts en location 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. On peut aussi s'abonner. Des stations sont installées dans les environs des centres-villes d'Ottawa et de Gatineau.

Carboneutralité : Élimination de l'empreinte de carbone en compensant les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment en neutralisant une quantité équivalente de GES produits ailleurs ou en achetant des contreparties de la fixation du carbone.

Catégorie de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) : Désignation reconnue internationalement qui classe les aires protégées selon leurs objectifs de gestion et qui tient compte des aspects suivants : importance des étendues et des espèces sauvages; occasions d'ordre scientifique, spirituel, éducatif et récréatif; caractéristiques d'intérêt culturel, géologique ou naturel; gestion des espèces et des habitats; usage durable des ressources naturelles.

Crédits compensatoires : Mesure compensatoire pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans un secteur en les réduisant dans un autre, notamment en investissant dans un projet ou une activité qui se tient ailleurs et qui réduit les émissions de GES ou neutralise le carbone dans l'atmosphère.

Démolition écologique : Processus servant à démanteler un immeuble en veillant à ce que le plus d'éléments possible soient recyclés ou réutilisés au lieu d'être envoyés aux sites d'enfouissement.

Dioxyde de carbone (CO₂) : Gaz à effet de serre, produit en partie par l'activité humaine, dont les émissions sont largement responsables du changement climatique.

ÉcoLogo® : Norme et marque de certification environnementale la plus reconnue en Amérique du Nord pour les produits et services d'entreprises qui font preuve de leadership environnemental.

Écosystème : Unité écologique formée d'organismes interdépendants qui partagent le même habitat.

Écosystème et habitat de grande valeur : Écosystème ou habitat important pour le maintien de la biodiversité, car il regroupe une grande variété d'espèces, des habitats pour les espèces en péril ou les espèces migratoires et des processus naturels intacts qui favorisent la croissance de la diversité génétique.

Efficacité énergétique : Utilisation efficiente de l'énergie consommée lors d'une activité quelconque. Améliorer son efficacité énergétique consiste à faire une activité ou à offrir un service en réduisant au maximum sa consommation d'énergie.

Empreinte de carbone (bilan carbone) : Ensemble des émissions de carbone (surtout du CO₂) qui sont produites directement ou indirectement par les personnes, les organismes, les activités ou les produits.

Énergie renouvelable : Énergie dérivée de sources inépuisables, comme le soleil (énergie solaire), le vent et les vagues (énergie marémotrice), ou qui peut être réapprovisionnée naturellement avant d'être épuisée, comme la biomasse et le courant des rivières (énergie hydroélectrique).

Espèces en péril : Espèces animales ou végétales jouissant d'un statut particulier accordé par les ordres de gouvernement provincial et fédéral parce qu'elles sont vulnérables ou risquent l'extinction. Ces espèces peuvent être classées comme espèce préoccupante, menacée, en voie de disparition, disparue du Canada ou disparue.

Gaz à effet de serre : Émissions de gaz, notamment l'oxyde de diazote (N₂O), le méthane (CH₄) et, surtout, le dioxyde de carbone (CO₂), qui s'accumulent dans l'atmosphère et maintiennent la chaleur dans l'atmosphère terrestre, d'où le changement climatique.

Habitat essentiel : Habitat qui est nécessaire à la survie d'une espèce en péril et qui est désigné par la loi dans le cadre d'une stratégie de rétablissement ou plan d'action.

LEED® (Leadership in Energy and Environmental Design) : Programme de certification par tierce partie géré par le Conseil du bâtiment durable du Canada, dont les critères touchent le design, la construction et le fonctionnement des bâtiments écologiques à haut rendement.

Protocole des gaz à effet de serre : Norme internationale la plus répandue, le Protocole des gaz à effet de serre est un outil de comptabilité servant à comprendre et à quantifier les émissions de GES des entreprises, et à en rendre compte.

Réacheminement des déchets : Réduction, réutilisation et recyclage des déchets menant à la réduction des déchets envoyés aux sites d'enfouissement.

Site contaminé : Zone d'un terrain contenant des substances chimiques (p. ex. des métaux lourds ou des produits pétroliers) qui peuvent poser un danger pour la santé des humains et l'environnement, ou dont le niveau est supérieur aux normes établies par les politiques et la réglementation.

Site sécurisé : Site contaminé où toutes les études nécessaires, les travaux de réhabilitation ou d'autres mesures de gestion de risques ont été réalisés en fonction de l'usage déterminé du site.

Stratégie de rétablissement : Plan détaillé qui expose les objectifs à court et à long terme visant à protéger et à rétablir des espèces en péril particulières.

Terre protégée : Terre désignée comme aire protégée par des entités fédérales, provinciales, territoriales ou locales pour protéger les écosystèmes et les habitats fragiles ainsi que les espèces en péril.

